



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

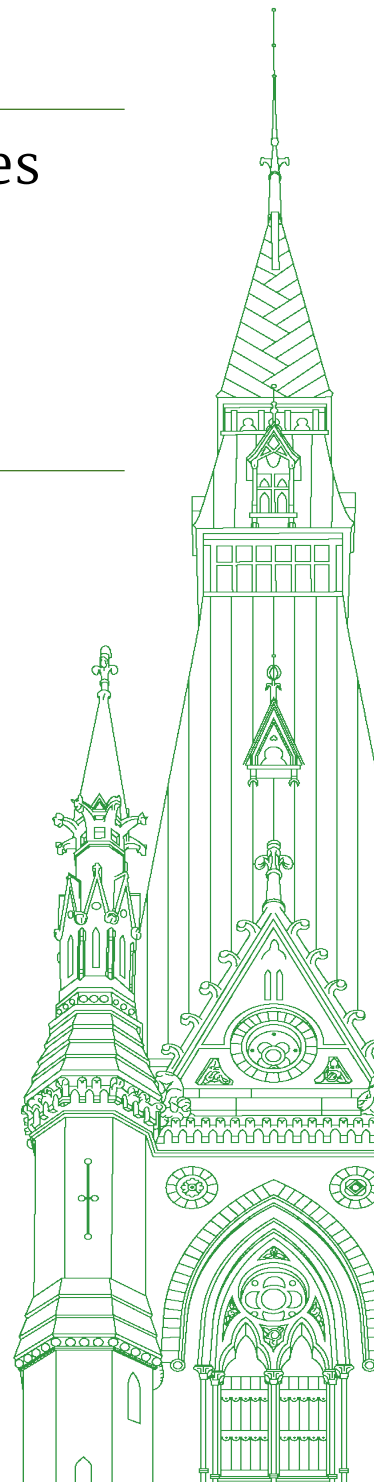
Comité permanent des pêches et des océans

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 013

Le jeudi 20 novembre 2025

Président : Patrick Weiler



Comité permanent des pêches et des océans

Le jeudi 20 novembre 2025

• (0820)

[Traduction]

Le président (Patrick Weiler (West Vancouver—Sunshine Coast—Sea to Sky Country, Lib.)): Je déclare la séance ouverte.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue à la 13^e réunion du Comité permanent des pêches et des océans.

[Traduction]

Je tiens tout d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire ancestral et non cédé de la nation algonquienne anishinabe et à exprimer ma gratitude pour le fait que nous puissions accomplir l'important travail du Comité sur les terres dont elle est la gardienne depuis des temps immémoriaux.

Avant de passer à l'étude d'aujourd'hui, je tiens à m'assurer que tous les membres ont reçu une copie des trois budgets proposés pour les différentes études du Comité. Je tiens également à vérifier que le Comité souhaite les adopter avant de poursuivre.

Des députés: D'accord.

Le président: À présent, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité se réunit pour poursuivre son étude de l'examen de la Loi sur les pêches.

[Français]

Conformément au Règlement, la réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride. Les députés peuvent participer en personne ou au moyen de l'application Zoom.

[Traduction]

Avant de continuer, je demanderai à tous les participants dans la salle de consulter les directives sur les cartes posées sur la table. Ces mesures sont en place pour éviter des effets Larsen et protéger la santé et la sécurité de tous les participants, en particulier des interprètes. Vous remarquerez également sur la carte un code QR qui renvoie à une courte vidéo de sensibilisation.

J'aimerais faire quelques observations à l'intention des témoins et des membres du Comité.

Veuillez attendre que je vous donne la parole avant de parler. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et veuillez couper le son lorsque vous ne parlez pas.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, les participants qui utilisent la plateforme Zoom ont le choix, en bas de leur écran, entre le par-quet, l'anglais ou le français. Les participants dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Toutes les observations doivent être adressées au président.

[Français]

Si les députés présents dans la salle souhaitent prendre la parole, ils doivent lever la main. Les députés qui utilisent la plateforme Zoom doivent utiliser la fonction « Lever la main ».

Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole. Nous remercions les participants de leur patience.

[Traduction]

Cela étant dit, je souhaite la bienvenue à nos témoins, qui sont tous deux présents aujourd'hui.

Nous recevons Leigh Fox, conseiller en gestion des habitats piscicoles dirigée par les peuples autochtones dans le RAD Network, et Peter German, président et directeur général de l'Institut de lutte contre la corruption de Vancouver.

Nous commencerons par les observations préliminaires des témoins, qui disposeront chacun de cinq minutes au plus. Monsieur Fox, vous avez la parole.

Leigh Fox (conseiller, Gestion des habitats piscicoles dirigée par les peuples autochtones, RAD Network): Bonjour. Je remercie le président et les membres du Comité de m'avoir invité à témoigner à cette réunion. C'est avec plaisir que je représente aujourd'hui devant vous le RAD Network — acronyme de « restaurer, affirmer, défendre » —, réseau national dirigé par des Autochtones qui soutient le leadership et l'engagement des Autochtones dans des solutions climatiques fondées sur la nature.

Je commencerai par présenter brièvement mon parcours et les activités du RAD Network. Je présenterai ensuite au Comité quatre recommandations précises relatives à la gestion de l'habitat du poisson, axées prioritairement sur la compensation, les réserves d'habitats, ainsi que la restauration et la gestion des écosystèmes par les Autochtones.

J'ai grandi sur la côte Ouest du pays avant de m'installer dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, il y a trois ans. Depuis 25 ans, je travaille dans la restauration et la gestion des habitats au Canada et en Afrique, et je suis actuellement conseiller technique, stratégique et financier auprès du RAD Network.

J'ai résidé à Halfmoon Bay, dans la circonscription du président. Si le président ou l'un des membres du Comité connaît Vital Kelp, entreprise basée sur la Sunshine Coast, la restauration de l'habitat du varech à Halfmoon Bay, dans le chenal Agamemnon, et avec la nation Tla'amin, constitue un excellent exemple de travail de restauration des écosystèmes par les Autochtones qui crée un habitat pour les poissons.

Je me dois de signaler au Comité qu'un bateau de pêche sportive dont je suis toujours copropriétaire à Halfmoon Bay, le *Blind Squirel*, trouve parfois du saumon quinnat près d'Epsom Point, vers le coucher du soleil. Incidemment, cela tient peut-être à une bonne gestion locale de l'habitat.

En ces temps où les projets ambitieux se multiplient, où les budgets consacrés à la surveillance et à la réglementation sont réduits et où l'impact sur l'habitat du poisson est inévitable, il est nécessaire de cerner les possibilités d'arriver à de meilleurs résultats en matière d'habitat du poisson et d'efficacité de la réglementation, et d'assurer aux titulaires de droits autochtones que leurs droits inhérents et issus de traités seront reconnus et respectés.

Le RAD Network a collaboré avec un groupe d'ONG et d'experts en politiques pour formuler conjointement, à l'intention du Comité, une série de recommandations de haut niveau qui ont d'abord été présentées par Stewart Elgie, le 18 novembre. Leur mise en œuvre nécessitera une modification des politiques et des lois. Je passerai en revue les quatre recommandations et je soulignerai en quoi la restauration, la gestion et les réserves d'habitats créées, par les Autochtones, sont des moyens efficaces pour obtenir des résultats nets positifs en matière d'habitat. La gestion autochtone des montants compensatoires perçus est également une option efficace pour faire évoluer et pour élargir les cadres politiques et législatifs actuels liés à la Loi sur les pêches.

Premièrement, le RAD Network recommande de revenir à une nette amélioration comme objectif directeur en matière d'habitat dans le cadre de la Loi sur les pêches.

L'objectif de nette amélioration pourrait être mis en œuvre de nombreuses façons et inclure une combinaison de projets de restauration et de travaux de gestion de l'habitat intact. Cet objectif atténue également le reproche de mauvais résultats fait au MPO par rapport à son objectif actuel, qui est de ne pas avoir de perte nette.

Deuxièmement, le RAD Network recommande d'ajouter la création par des tiers de réserves d'habitats, afin d'améliorer les résultats économiques et en matière de pêche.

La création par des tiers de réserves d'habitats permet aux communautés autochtones de mener des travaux de restauration sur leurs territoires traditionnels et ces réserves d'habitats fournissent des résultats à plusieurs promoteurs de projets. Cette approche soutient les objectifs des promoteurs, car on sera certain de fournir des habitats de poisson permanents et de qualité qui répondent aussi à l'engagement du gouvernement à « établir une relation renouvelée avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat ».

Troisièmement, le RAD Network recommande d'autoriser des montants compensatoires, afin d'obtenir de meilleurs résultats économiques et en matière de pêche.

Le système des montants compensatoires permet aux promoteurs de s'acquitter de leurs obligations de compensation par un paiement, plutôt que d'investir dans des projets d'habitat et d'en attendre

les résultats. Cet élément d'efficacité intéressera probablement le promoteur et l'organisme de réglementation. Cette formule permet aussi de regrouper les petits montants compensatoires pour financer des projets de restauration de l'habitat du poisson plus importants et plus efficaces. Le déploiement de capitaux par l'intermédiaire d'une série d'organisations dirigées par des Autochtones amplifierait l'impact et la légitimité de ce système.

Quatrièmement, le RAD Network recommande de remédier à la perte cumulative résultant de nombreux petits projets.

Les pertes cumulatives d'habitat résultant de petits projets qui visent généralement à obtenir une lettre d'avis se traduisent globalement par une perte d'habitat importante. Cette recommandation repose sur l'adoption rigoureuse des trois premières recommandations, qui donnerait aux promoteurs de petits projets une orientation claire pour atténuer la perte d'habitat.

En conclusion, je demanderai instamment au Comité d'inclure les détails de ces recommandations dans son rapport final et d'examiner les possibilités plus générales qu'offrent les réserves d'habitats, la gestion des montants compensatoires et les objectifs de nette amélioration gérés par les Autochtones. Toutes ces mesures créent les conditions nécessaires à l'amélioration des résultats en matière d'habitat du poisson, à la prévisibilité, à l'efficacité et à la permanence pour les promoteurs de projets, y compris les gouvernements provinciaux qui sont les promoteurs de grands projets d'infrastructure.

Ces recommandations font aussi baisser le coût de la réglementation et de la surveillance pour le MPO.

Plus important encore, du point de vue du RAD Network, ces recommandations donnent la priorité à une approche centrée sur les titulaires de droits pour la restauration et la gestion des habitats essentiels du poisson dans tout le pays.

● (0825)

Je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'adresser au Comité aujourd'hui. Je serai heureux de répondre à vos questions et de participer à la discussion.

Le président: Je vous remercie, monsieur Fox et, bien sûr, c'est un plaisir d'accueillir un concitoyen au Comité aujourd'hui.

Cela étant dit, nous allons passer aux observations préliminaires de M. German, qui disposera de cinq minutes au plus.

Peter German (président et directeur général, Institut de lutte contre la corruption de Vancouver): Bonjour, et merci de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui.

L'Institut de lutte contre la corruption de Vancouver fait partie intégrante de l'International Centre for Criminal Law Reform, organisme à but non lucratif situé à l'Université de la Colombie-Britannique.

J'ai été sous-commissaire de la GRC. Au début de ma carrière dans la police, j'ai travaillé aux côtés d'agents chargés de l'application de la loi dans les pêches et j'ai également été procureur fédéral chargé des infractions à la Loi sur les pêches. Mes compétences actuelles concernent le blanchiment d'argent et la corruption.

J'ai déjà témoigné devant le Comité en 2023, et je crois comprendre que les données probantes présentées à l'époque ont été intégrées dans l'examen actuel. J'ai l'intention de parler aujourd'hui de questions différentes, mais connexes: la capacité d'application de la loi, l'implication du crime organisé et les risques de blanchiment d'argent. Ensemble, ces questions constituent une menace sérieuse, non seulement pour la conservation et la durabilité des ressources, mais aussi pour la sécurité publique, l'intégrité économique et la confiance des citoyens.

Ces 10 dernières années, l'application des lois canadiennes sur les pêches a du mal à suivre le rythme de pressions de plus en plus complexes. Les agents des pêches et le personnel chargé de la conservation et de la protection signalent régulièrement un manque de ressources, des conditions à haut risque et un volume croissant d'activités illégales. Plusieurs examens et enquêtes récents décrivent des agents confrontés à des individus armés, des actes d'intimidation, des opérations nocturnes dangereuses et d'importantes lacunes en matière de sécurité. Il est essentiel de doter les agents chargés de l'application de la loi de ressources suffisantes, si nous voulons faire bouger les choses.

À l'échelle internationale, des organismes tels que l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime avertissent que le secteur des pêches est structurellement exposé au crime organisé en raison de l'opacité des structures de propriété, de la circulation internationale des navires et de la valeur élevée de marchandises qui sont faciles à transporter. Le Canada n'est pas à l'abri. Notre expérience avec les civelles, le homard et les activités illicites des navires reflète ces tendances mondiales.

La pêche illégale du crabe sur la côte Ouest et sa vente à des transformateurs sont un exemple particulièrement flagrant de ce qui se passe. Il s'agit d'une activité lucrative, dont les profits sont considérables. Des mesures d'application de la loi ont été prises, mais les amendes ne suffisent pas à freiner cette activité. Elles sont simplement considérées comme le prix à payer.

L'implication du crime organisé fait passer les problèmes liés à la pêche de simples problèmes de réglementation à des problèmes de sécurité publique et nationale. Le crime organisé n'est pas une préoccupation lointaine ou hypothétique. Il existe maintenant des preuves tangibles de la présence du crime organisé et de blanchiment d'argent, fonds de commerce du crime organisé, dans les pêches canadiennes.

La préoccupation est double.

La première concerne l'utilisation de bateaux de pêche et de filières d'exportation pour transporter des marchandises illégales ou dissimuler l'origine de produits illicites. L'utilisation de bateaux de pêche à des fins illégales fait craindre une situation semblable à celle que nous observons dans les Caraïbes, avec la réponse des États-Unis face aux bateaux transportant de la drogue.

La seconde concerne l'utilisation des permis et des contingents comme actifs financiers pour stocker ou intégrer des fonds d'origine criminelle. Les permis et les contingents sont des actifs transférables de grande valeur. Lorsque la propriété effective n'est pas transparente, le système est vulnérable. L'adoption d'un registre de la propriété effective dans le secteur des pêches, bien qu'il soit encore incomplet, et l'engagement récent du gouvernement fédéral en faveur d'un registre de la propriété effective pour les sociétés montrent toute l'importance de la transparence. Nous ne pouvons

pas permettre que nos pêches soient vendues à des inconnus qui utilisent des fonds d'origine inconnue.

Des enquêtes journalistiques récentes et des renseignements du CANAFE, notre unité de renseignement financier, font également état d'activités suspectes dans le secteur des pêches, notamment de réseaux bancaires clandestins et de schémas inhabituels dans les activités financières liées aux permis. Malheureusement, il n'est pas obligatoire de déclarer au CANAFE les contingents de pêche et la vente de bateaux. C'est regrettable, car cela élimine une importante source de renseignements.

L'examen quinquennal en cours de la Loi sur les pêches est une occasion importante de renforcer cinq points: la capacité d'application de la loi, y compris la capacité de lutter contre le crime organisé et le blanchiment d'argent; la coopération et la coordination entre organismes, avec la GRC, l'ASFC et le CANAFE; la transparence de la propriété effective des permis et des contingents; des systèmes de données et un registre public du secteur des pêches pour permettre la reddition de comptes; et des outils proactifs, par opposition à une application de la loi uniquement réactive.

En conclusion, les pêches canadiennes sont essentielles à notre environnement, à notre économie et à nos cultures côtières, mais la faiblesse des capacités d'application de la loi, les activités avérées du crime organisé et les risques réels de blanchiment d'argent menacent l'intégrité du système. Renforcer l'application de la loi ne se limite pas à protéger les poissons. Il faut aussi protéger les collectivités, garantir l'équité et préserver la durabilité à long terme de l'une des ressources naturelles les plus importantes du Canada.

● (0830)

Je vous remercie de votre travail. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Merci, monsieur le président.

Lé président: Merci, monsieur German.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions.

Monsieur Arnold, vous disposez de six minutes.

Mel Arnold (Kamloops—Shuswap—Central Rockies, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie les deux témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur German, je commencerai par vous. En 2003, vous avez déclaré devant ce comité que des « solutions nécessitent une législation solide et de la collaboration entre les organismes. Cependant, il ne sert à rien d'adopter des règlements s'ils ne sont pas appliqués ou si ceux qui sont chargés de les appliquer ne disposent pas des compétences et des ressources nécessaires ».

Dans le cadre de son étude actuelle, le Comité reçoit de plus en plus de données probantes indiquant que les solutions aux problèmes de longue date se trouvent dans la Loi sur les pêches et ses règlements d'application. Le problème est que les lois et règlements ne sont pas appliqués comme il faut. Prenons les développements concernant la pêche illégale, non déclarée et non réglementée des civelles dans l'Atlantique canadien, quand on n'empêche pas ces captures, elles vont alimenter un marché noir illégal. L'activité est très profitable. La non-application de la loi a, dans ce cas précis, un effet domino, car elle permet l'apparition d'autres activités illégales.

À votre avis, quels sont les résultats auxquels on peut s'attendre lorsque les lois et règlements sur les pêches ne sont pas appliqués?

Peter German: On croirait presque une question sur commande à laquelle je suis très heureux de répondre. Merci beaucoup.

Ce n'était pas une question sur commande.

Des voix: Oh, oh!

Peter German: Vous soulevez là une question très importante. La conformité technique est une chose, mais l'efficacité opérationnelle en est une autre. C'est vraiment le problème auquel le Canada se heurte actuellement dans l'examen par le Groupe d'action financière de la conformité du Canada en matière de blanchiment d'argent. En théorie, nous nous conformons aux exigences dans la plupart des domaines, mais sommes-nous efficaces sur le plan opérationnel? La réponse tend à être qu'en matière de blanchiment d'argent, non, nous ne sommes pas efficaces sur le plan opérationnel, même si nous nous conformons aux exigences.

Je répondrai la même chose à votre question, monsieur. Le fait est que le crime organisé est une affaire d'argent. Il n'existe qu'à cause de l'argent. Le crime organisé ira là où le risque est faible et où il peut se faire beaucoup d'argent. Si ce sont les civelles aujourd'hui, c'est là qu'il ira. Une fois que le crime organisé est impliqué, il y aura forcément blanchiment d'argent. Comme je l'ai mentionné, c'est son fonds de commerce. Il faut s'occuper de l'argent.

Nous pensons souvent que le blanchiment d'argent concerne uniquement le trafic de stupéfiants ou la traite des personnes, mais il y a beaucoup d'autres aspects au crime organisé. En réalité, une fois que le crime organisé s'immisce dans un secteur, c'est comme une maladie. Il se propage. Il développe des réseaux.

• (0835)

Mel Arnold: Merci. Notre temps de parole est compté.

Quelles sont, à votre avis, les conséquences prévisibles lorsqu'on laisse prendre et produire illégalement quelque chose de précieux?

Peter German: Eh bien, comme pour beaucoup de choses, je dirai qu'il y a un point de bascule. Au bout d'un certain temps, les gens s'attendent à... Le crime organisé et le blanchiment d'argent conduisent presque inévitablement à une forme ou une autre de corruption. On peut découvrir de la corruption dans son secteur d'application de la loi ou au sein de son service. Cela peut arriver n'importe où dans la chaîne. C'est un résultat presque inévitable. Qui plus est, de nouvelles méthodes apparaissent, et ce ne sont pas nécessairement de bonnes façons de se comporter. Si Joe, votre voisin, gagne de l'argent illégalement et que personne ne l'en empêche, pourquoi n'en ferions-nous pas autant? C'est comme une maladie qui se propage.

Mel Arnold: Merci.

Lorsque vous avez témoigné devant le Comité en 2023, vous avez parlé, entre autres, de la lutte contre le blanchiment d'argent. Vous en avez reparlé ce matin. Êtes-vous au courant de ce qui se passe dans la région du Pacifique en ce qui concerne la concentration des permis, alors que les pêcheurs attendent depuis des années la création d'un registre de propriété effective?

Peter German: Je ne prétends pas être un expert en matière de pêche. Je ne suis pas au courant de ce qui se passe exactement, mais d'après ce que je comprends, la situation n'a pas beaucoup changé.

Mel Arnold: Merci.

À votre avis, que va-t-il arriver aux permis de pêche en l'absence persistante d'un registre public?

Peter German: Je pense que nous devons vraiment créer ce registre. Nous avons besoin de cette transparence, mais nous avons également besoin de mesures d'application de la loi, et pas seulement sur place.

Si vous comparez cela au maintien de l'ordre, vous avez des policiers qui répondent aux appels pendant la journée et qui viennent chez vous en cas de violence, de problème familial ou autre, et il en va de même pour les agents des pêches. Ils s'occupent des affaires courantes, mais nous parlons ici de crimes assez complexes, et il faut des personnes qui possèdent les compétences nécessaires, ou bien il faut établir des liens avec les organismes chargés de l'application de la loi.

Mel Arnold: Merci.

Au cours des quelques réunions récentes du Comité, nous avons entendu des témoignages assez révélateurs sur des agents chargés de l'application de la loi à qui l'on aurait demandé de ne pas appliquer la loi, ou sur des instructions qui seraient venues de tout en haut à ce sujet.

Pensez-vous que le crime organisé et le blanchiment d'argent ont infiltré nos pêcheries sur toutes nos côtes?

Peter German: Je ne peux vraiment pas répondre à cette question. Je n'ai pas connaissance de cas particuliers de corruption, mais je n'en ai pas cherché non plus.

Écoutez, il y a plusieurs aspects à prendre en compte. Il y a la vision conspirationniste de la vie, et il y a la vision faussée de la vie. D'un côté, on pourrait dire que oui, il y a de la corruption au ministère parce que des gens ne font pas leur travail. Il pourrait aussi s'agir simplement d'une réticence due à une raison ou une autre. Peut-être qu'ils ne se sentent pas soutenus dans leur travail. Plusieurs facteurs entrent peut-être en ligne de compte.

Je raisonne en policier: « Pourquoi n'appliquez-vous pas cette règle? » Ce n'est pas nécessairement parce que je suis corrompu, mais peut-être parce que je ne reçois pas le soutien dont j'ai besoin sur un plan ou un autre.

Mel Arnold: D'accord. Merci.

Le président: Je vous remercie, monsieur Arnold.

Nous allons maintenant passer aux libéraux. Je poserai des questions dans cette série de six minutes.

Je vais poursuivre avec M. German. Je tiens à remercier nos deux témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur German, vous avez mentionné cinq domaines clés que le Comité devrait examiner, dont un concernait la capacité d'application de la loi.

Une promesse a été faite en 2021 de créer une agence canadienne des crimes financiers. Le budget de cette année prévoit des mesures pour faire avancer ce projet, et d'autres détails seront communiqués au printemps.

Compte tenu des problèmes que vous avez mentionnés aujourd'hui au sujet des risques de présence du crime organisé dans le secteur des pêches et, donc, de blanchiment d'argent, quand cette agence canadienne des crimes financiers sera créée, quelles mesures devraient être prises pour faire en sorte de contrer certains de ces risques en s'appuyant sur elle et sur une meilleure coordination entre les organismes?

• (0840)

Peter German: Merci, monsieur le président.

Je ne soutiens pas la proposition d'agence canadienne des crimes financiers. Je pense qu'elle ne donnera rien et ne sera pas efficace.

Selon moi, nous avons déjà la GRC. Le gouvernement fédéral devrait la doter des ressources nécessaires pour lutter contre ce type de crime dont nous parlons. Le gouvernement fédéral n'a pas de rôle constitutionnel naturel dans les enquêtes sur la fraude et le blanchiment d'argent. Il s'agit d'une responsabilité provinciale.

Une agence chargée des crimes financiers devrait se tailler un rôle d'agence nationale. Avec les 150 ressources proposées — pour être franc, 200 ressources travaillaient sur un seul dossier de blanchiment d'argent à Vancouver —, je ne pense pas que 150 personnes réparties dans tout le pays, sans le soutien administratif et les compétences techniques dont elles ont besoin, soient la solution au problème dont nous parlons aujourd'hui.

Je pense que la solution réside dans les agents des pêches eux-mêmes et dans la mise en relation, comme je l'ai mentionné dans l'une des recommandations, avec les organismes qui possèdent les compétences particulières. À mon humble avis, créer une autre agence est la réponse canadienne, mais ce n'est pas la bonne réponse.

Le président: Parfait. Je vous remercie.

Je passe maintenant à M. Fox.

Merci de votre présence.

Vous avez mentionné quatre recommandations que le professeur Elgie a également présentées il y a quelques jours. J'aimerais parler de la quatrième recommandation, car nous n'avons pas pu en discuter à la dernière réunion. Elle concerne la nécessité de montants compensatoires pour soutenir la conservation de l'habitat et remédier aux pertes cumulatives d'habitat.

Nous avons entendu, lors de la précédente législature, d'autres témoignages sur la nécessité de lettres d'avis pour les projets réalisés dans des zones où il n'y aura pas de perte importante. En fait, l'idée sous-jacente est que nous avons affaire à de plus petites pertes, et il est très difficile dans ce cas de suivre ces processus.

J'espérais que vous pourriez nous expliquer pourquoi il est important d'avoir ce type de solution, plutôt que de procéder de l'autre façon, afin d'avoir un processus efficace qui permette non seulement de protéger l'habitat, mais aussi d'obtenir une nette amélioration.

Leigh Fox: Merci, monsieur le président.

Je crois que vous avez dit à la fin de votre intervention que c'est une question d'efficacité. Si l'on additionne beaucoup de petites pertes, par exemple quelques mètres carrés d'habitat du poisson ou un ponceau... S'il y en a des dizaines de milliers, cela représente une perte importante. Je pense que, pour que le système fonctionne bien, les montants compensatoires sont un excellent moyen de regrouper ces fonds, de les utiliser dans des projets d'habitat du poisson plus importants et plus efficaces, et de faire en sorte que le système fonctionne de manière à ce que les promoteurs ne soient pas trop stressés ou trop facturés pour le coût des activités nécessaires à l'atténuation de ces pertes, afin qu'ils ne soient pas perdus dans le système.

Vous savez, c'est... Prenons les grands projets, la province prépare actuellement une proposition de grand projet, avec des conséquences importantes pour l'habitat du poisson. Ce sont, vous savez, tous les coûts irrécupérables ou les coûts d'investissement pour la construction de ce projet; vous pouvez les justifier. Si vous êtes un petit promoteur et que vous avez un dépôt de grumes — vous êtes une petite exploitation forestière —, vous devez construire une route forestière et installer quelques ponceaux. Il existe un moyen très efficace de percevoir les montants pour cela, et nous préconisons de permettre aux organisations dirigées par des Autochtones ou aux Premières Nations de diriger le projet de restauration plus vaste qui utilisera ces fonds de manière efficace. Vous obtiendriez des économies d'échelle pour les réductions par unité.

Le président: Parfait. Merci. J'ai une dernière question.

Lorsque nous parlons de compensation pour la perte d'habitat au sens traditionnel du terme, il est toujours intéressant que cette compensation intervienne à proximité relative de la zone touchée. Avec les idées que vous présentez ici concernant la nette amélioration, les réserves d'habitats et les montants compensatoires, comment votre approche garantit-elle la restauration de l'habitat dans la proximité régionale, si tant est que ce soit possible?

• (0845)

Leigh Fox: Je pense que cette solution offre cette possibilité. Si l'on pense à une réserve d'habitat, il existe de nombreux types de projets que l'on pourrait mettre en place et que l'on pourrait conserver sous forme de crédits dans la réserve. Le client, le promoteur, aurait le choix. Est-ce que cela se fera toujours à proximité immédiate? Probablement pas. Est-ce que le fait que les travaux de restauration se déroulent à proximité immédiate du projet est la meilleure solution pour l'habitat du poisson? Peut-être que oui, peut-être que non.

En discutant avec les Premières Nations de leurs priorités et en examinant ces possibilités plus vastes, il existe un moyen de garantir la permanence. Je sais que le MPO se préoccupe du fait que, s'il s'agit d'une perte permanente d'habitat du poisson, il faut une compensation permanente pour l'habitat du poisson. Il s'agit d'une exigence réglementaire qui s'étend dans le temps. Les Premières Nations souhaitent gérer et restaurer les terres à perpétuité, ce qui permet de réduire les risques et d'améliorer l'efficacité réglementaire de ces systèmes, et cela peut être avantageux pour toutes les parties concernées.

Le président: Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à autre chose.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Lestiguj, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à tous les témoins. Je les remercie d'être des nôtres.

Monsieur German, vous avez été procureur de la Couronne pour le gouvernement fédéral.

Monsieur le président, je vous demanderais d'arrêter le chronomètre pendant que les interprètes s'installent et que M. German trouve le bon bouton.

Le président: Monsieur Deschênes, nous allons redémarrer le chronomètre. Vous avez la parole.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur le président.

Monsieur German, comprenez-vous ce que je dis? Est-ce que l'interprétation fonctionne bien?

[Traduction]

Peter German: Oui.

[Français]

Alexis Deschênes: Je vous remercie d'être des nôtres, monsieur German.

Dans votre témoignage, vous avez dit que vous avez été procureur de la Couronne.

Était-ce vous qui deviez porter des accusations pour les conventions à la Loi sur les pêches?

[Traduction]

Peter German: Oui, mais c'était il y a de nombreuses années, à Prince George, en Colombie-Britannique.

[Français]

Alexis Deschênes: Jusqu'à quand avez-vous occupé ce poste?

[Traduction]

Peter German: Oh, c'était dans les années 1980.

[Français]

Alexis Deschênes: À l'époque, aviez-vous reçu des directives qui vous suggéraient, dans certains cas, de ne pas porter d'accusations en tant que procureur de la Couronne?

[Traduction]

Peter German: Non, pas à ma connaissance. Je travaillais dans un cabinet d'avocats privé et nous étions des agents fédéraux, donc nous nous occupions de toutes les poursuites fédérales, dont celles liées à la pêche. Je ne me souviens pas avoir reçu beaucoup de directives à l'époque.

[Français]

Alexis Deschênes: Nous avons reçu plusieurs témoignages au cours des dernières semaines. On nous rapporte que les agents des pêches se sentent limités quant à leur capacité d'intervenir pour lutter contre la pêche illégale. Vous avez un peu abordé la question.

Avez-vous une explication à nous donner quant à cette situation?

[Traduction]

Peter German: Oui, c'est une excellente question. Je ne peux que me fonder sur mon expérience en tant que policier.

D'une part, il faut se sentir soutenu par sa propre organisation. Par exemple, j'ai mené des enquêtes très médiatisées sur des affaires de corruption, comme celles d'Airbus et du « Bingogate » en Colombie-Britannique. Dans ces affaires, j'ai toujours senti que mes supérieurs me soutenaient. Ils m'ont laissé faire mon travail, ils ne sont pas intervenus. C'est vraiment important.

D'autre part, il faut croire que le système de justice pénale est là pour vous. Si l'on travaille dur et s'expose à des dangers, car le travail des agents des pêches est difficile, et que l'on constate que les tribunaux ne s'intéressent pas vraiment à ces questions — parce que, après tout, ce ne sont que des poissons; pourquoi s'en soucier? À un moment donné, on se demande pourquoi on fait ce travail.

Plusieurs facteurs peuvent entrer en jeu.

[Français]

Alexis Deschênes: Êtes-vous d'accord avec moi pour dire que, pour faire la lumière, les agents des pêches devraient pouvoir témoigner en toute liberté de ce qui se passe et de la façon dont leur travail est fait?

[Traduction]

Peter German: Je suppose que cela dépend du contexte dont vous parlez.

En tant que policier, je n'ai jamais ressenti le besoin de m'exprimer publiquement sur le fait que je n'aimais pas la façon dont les choses fonctionnaient. Nous étions encouragés à prendre la parole lors de conférences, par exemple. Je pense que cela dépend vraiment du contexte.

● (0850)

[Français]

Alexis Deschênes: Nous sommes dans un contexte où, d'un côté, les agents des pêches disent qu'ils sentent une pression politique et que cela les empêche d'agir et, d'un autre côté, des responsables politiques viennent nous dire au Comité qu'au contraire, tout va bien. Nous nous trouvons dans une situation où nous ne pourrions peut-être pas clarifier les choses.

Pensez-vous que, si les agents des pêches venaient vraiment expliquer ce qui se passe, cela révélerait le fait qu'ils ne sont pas soutenus?

Ne croyez-vous pas que cela nous aiderait à corriger les choses?

[Traduction]

Peter German: Dans ce cas, il y a manifestement un problème. Une voie pourrait être leur syndicat. S'ils sont syndiqués, ce qui est le cas, je crois, leur syndicat peut faire valoir ces préoccupations. De cette façon, les agents individuels n'ont pas à craindre de mettre en péril leur carrière. C'est la première solution que j'utiliserais.

[Français]

Alexis Deschênes: Si j'ai bien compris, vous dites que le crime organisé s'est installé dans le secteur des pêches, que ce phénomène augmente et que, lorsque le crime organisé arrive dans un secteur, ça mène éventuellement à de la corruption.

Est-ce exact?

[Traduction]

Peter German: Oui, c'est ce que j'ai dit.

[Français]

Alexis Deschênes: Que pouvons-nous faire pour lutter contre la corruption?

[Traduction]

Peter German: Je ne pense pas que ce soit un secret que la côte Ouest est très différente de la côte Est en ce qui concerne la pêche au Canada.

Sur la côte Est, la violence est plus flagrante. Il y a eu les problèmes liés à la civelle, les problèmes liés au homard et toutes sortes d'activités du crime organisé. Je qualifie cela de crime organisé: trois personnes au moins qui commettent des actes illégaux et qui, ce faisant, font de l'argent.

Sur la côte Ouest, c'est un peu plus discret, on peut dire. Ce qui me préoccupe plus sur la côte Ouest, c'est le blanchiment d'argent, les permis, les quotas et la transparence.

La corruption flagrante qui saute aux yeux est plus susceptible de se manifester sur la côte Est, où les interactions se font directement sur le terrain. Les gens traitent avec les producteurs, les pêcheurs, etc.

En ce qui concerne le crabe sur la côte Ouest, c'est la même chose. Il peut y avoir des transformateurs réputés légitimes qui importent en parallèle du crabe pêché illégalement. Nous appelons cela du « talonnage », si l'on parle d'un conteneur. Vous avez 90 % de cargaison légale et 10 % de cargaison illégale. C'est une forme de corruption. Les transformateurs sont corrompus, car ils obtiennent ce crabe à bas prix.

[Français]

Alexis Deschênes: Vous ne parlez pas nécessairement de la corruption des agents publics.

Sur quoi devons-nous nous pencher pour découvrir s'il y a de la corruption au sein de Pêches et Océans Canada?

[Traduction]

Peter German: Il ne s'agit pas nécessairement de politiciens. La corruption... Si vous êtes un blanchisseur d'argent, ne serait-il pas avantageux de corrompre quelqu'un dans une banque, comme un caissier? Il peut faire tous vos dépôts pour vous.

C'est ce genre de chose. Ce sont souvent des personnes qui... ou des gens qui ont le pouvoir de contrôler et qui peuvent vous fournir des informations sur les permis de conduire, par exemple, des fonctionnaires du gouvernement ou des bureaucrates. Ce ne sont pas nécessairement des politiciens de haut niveau ou de hauts fonctionnaires. Cela dépend vraiment du scénario.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Cela conclut le premier tour de questions.

[Traduction]

Nous allons commencer le deuxième tour avec M. Small pendant cinq minutes.

Clifford Small (Central Newfoundland, PCC): Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins d'être venus ici aujourd'hui.

Par votre intermédiaire, monsieur le président, pour M. German, je vais vous décrire deux situations. Cet été, dans le Nord de Terre-Neuve-et-Labrador, certains pêcheurs de morue qui travaillaient dans le cadre de limites hebdomadaires de capture ont sous-estimé leurs prises. Or, la colonne du journal de bord est bien intitulée « estimation ». Ainsi, s'ils sous-estimaient leurs prises de 10 % alors qu'ils respectaient leur limite hebdomadaire, trois ou quatre agents des pêches leur infligeaient une amende de 1 000 \$ sur le quai, qu'ils estimaient ne pas pouvoir contester. Je les ai encouragés à aller devant les tribunaux pour contester cette amende.

C'est un des niveaux de la division de la Conservation et protection, ou C et P. Ces personnes semblent bénéficier d'un soutien important de la part de leurs supérieurs pour s'attaquer à ces détails insignifiants.

Aussi, si nous examinons les rapports provenant de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, où des journalistes ont acheté assez facilement du homard certifié ayant été pêché à des fins alimentaires, sociales et rituelles, et la C et P prétend ne pas être au courant de cela ou ferme les yeux... Pourquoi y a-t-il un double standard dans l'application de la loi dans le domaine des pêches au Canada, selon vous, monsieur German?

● (0855)

Peter German: Merci.

Une fois de plus, je vais puiser dans mon expérience dans le domaine policier. Si vous ne vous sentez pas capable de traiter les cas difficiles ou si vous ne bénéficiez pas du soutien nécessaire pour le faire, il est très facile de ne s'occuper que de cas simples et de recueillir des statistiques, ce qui est exactement ce qui se passe dans la situation que vous avez présentée.

Selon toute apparence, les agents des pêches travaillent; ils agissent et donnent des amendes, mais ils ne sont pas efficaces, dans votre exemple, parce qu'ils ne ciblent pas les bonnes choses. Ce qu'ils ciblent ne se trouve pas à un niveau suffisamment élevé. Encore une fois, cela revient au soutien, à la formation, à avoir l'expertise appropriée. Cela revient à bénéficier du soutien de ses supérieurs, superviseurs, gestionnaires, etc.

Je n'ai pas d'autre réponse précise à vous donner. Vous finissez par faire le travail simple si, pour une raison quelconque, vous ne vous sentez pas en mesure de faire les tâches plus importantes.

Clifford Small: Vous avez parlé du crime organisé qui accède aux produits, aux matières premières. Avec qui travaillent-ils? Travaillent-ils avec la pêche côtière, la pêche en haute mer, les Premières Nations ou simplement des braconniers dans la rue? Y a-t-il une structure organisée pour l'accès aux produits?

Peter German: Encore une fois, je ne possède pas cette spécialité particulière dans le secteur de la pêche, mais permettez-moi de prendre l'exemple du crabe sur la côte Ouest. J'ai fait quelques recherches dans ce domaine et j'ai parlé à des transformateurs, des experts-conseils, etc.

C'est un crime organisé dans la mesure où certaines personnes pratiquent la pêche illégale et où, d'une certaine manière, elles ont corrompu certains transformateurs avec lesquels elles traitent. Il y a différentes personnes dans la chaîne, et c'est une forme d'activité criminelle organisée. Cela répond même à la définition dans le Code criminel: trois personnes ou plus. C'est ce que nous examinons. Elles sont impliquées dans cette activité.

Clifford Small: Nous avons entendu M. Fox parler de la restauration et de l'entretien des habitats. Si nous ne protégeons pas nos stocks reproducteurs, peu importe ce que nous faisons avec nos habitats, si nous ne protégeons pas ce qui est censé se reproduire dans ces habitats, quelles seront les conséquences pour la pêche? Nous avons eu une baisse de 25 % du PIB réel, ou de nos prises au Canada, depuis 2010, alors que la Norvège a plus que quadruplé la valeur de ses prises. Si nous ne nous concentrons pas sur les bons domaines, quel sera l'avenir des pêches au Canada?

Le président: Nous arrivons à la fin de notre temps de parole, mais vous pouvez répondre rapidement à cette question.

Leigh Fox: Pour plus de précision, cette question m'était-elle adressée?

Clifford Small: Oui.

Leigh Fox: Dans l'une des recommandations, nous parlons de gain net et reconnaissons que la restauration de l'habitat, si elle est permanente, devient finalement une gestion de l'habitat. La protection de l'habitat des reproducteurs fait partie intégrante d'une bonne gestion des pêches. La restauration et la gestion vont de pair.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

Nous allons maintenant passer à M. Klassen pour cinq minutes.

Ernie Klassen (Surrey-Sud—White Rock, Lib.): Merci beaucoup.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Monsieur Fox, je pense que nous sommes tous très préoccupés et que nous voulons veiller à ce que les pêches soient préservées pour les générations futures. Merci pour tout le travail que vous accomplissez dans ce domaine.

La conservation est essentielle à la pérennité et à la stabilité des pêches.

Comment le MPO peut-il collaborer avec les groupes autochtones, dont certains sont représentés ici, afin d'améliorer nos efforts de conservation tout en maintenant une industrie de la pêche forte pour les personnes qui en vivent?

● (0900)

Leigh Fox: La collaboration entre le MPO et les collectivités autochtones des Premières Nations et les détenteurs de droits partout au pays peut permettre de gagner en efficacité et en efficience.

Étant donné que les budgets de fonctionnement sont limités et réduits en raison du plan du gouvernement visant à accroître les dépenses d'investissement et à diminuer celles de fonctionnement, il est possible de réduire les coûts réglementaires du MPO.

S'il s'agit d'un projet mené par des Autochtones — ce qui ne signifie pas que le consentement ne doit pas être demandé s'il s'agit d'un promoteur autochtone —, il est plus probable que les détenteurs de droits s'alignent sur ce projet si c'est une nation qui gère l'habitat du poisson sur son territoire traditionnel, plutôt que s'il s'agit d'un promoteur de projet qui doit passer par un processus de consultation rigoureux.

Je pense que c'est une occasion d'efficacité. Dans le cadre du système de compensation de l'habitat du poisson, qui présente un fort potentiel d'expansion, de nombreux capitaux privés pourraient être investis pour accomplir le travail actuellement financé par les subventions gouvernementales et les dons philanthropiques. Un système solide, avec une demande explicite de la part des promoteurs de grands et petits projets, crée un marché propice à l'offre.

En regroupant les petits projets et en travaillant pour les grands projets, les réserves d'habitat par des tiers constituent une véritable occasion de tirer parti de certaines de ces efficacités.

Ernie Klassen: Merci.

Le ministre a déclaré à plusieurs reprises que nous devons renforcer les relations entre les groupes autochtones et le gouvernement en particulier.

Pourriez-vous nous dire ce que vous avez constaté au cours des dernières années? Travaillons-nous à renforcer ces relations? Comment pourrions-nous les renforcer et les améliorer encore plus?

Leigh Fox: Merci.

Je peux vous donner l'exemple d'un projet pilote sur lequel nous travaillons actuellement et qui implique le MPO, le gouvernement du Manitoba, les Premières Nations, des organisations non gouvernementales environnementales et des sociétés de financements privées. Il s'agit d'étudier la possibilité de créer une grande réserve de compensation pour les habitats du poisson pour plusieurs projets au sein du gouvernement.

Ce projet en est encore à ses débuts, mais il illustre bien la nécessité de partir du tout début. Il est important que les activités de consultation et de participation aient lieu plus tôt que tard. L'occasion réside dans le fait que, lorsque les collectivités autochtones et les Premières Nations sont les promoteurs, elles ouvrent la voie. Cela permet de mettre en place un système plus solide et d'obtenir de meilleurs résultats en matière d'habitat du poisson.

Ernie Klassen: Merci.

Monsieur German, vous avez évoqué la faiblesse des capacités d'application de la loi.

Avez-vous des recommandations à formuler, dans le cadre des restrictions budgétaires qui s'annoncent pour nous tous, sur la manière dont nous pourrions fonctionner malgré ces contraintes financières? Y a-t-il des gains d'efficacité que vous pourriez signaler dans la loi?

Peter German: Comme nous le savons, dans la plupart des ministères, les ressources humaines représentent le coût le plus important. Vous avez besoin de ressources humaines pour accomplir le travail dont nous parlons.

Je pense que tout se résume en fait à une application ciblée. Quel travail faites-vous et quel travail ne devriez-vous peut-être pas faire? Il s'agit en réalité de faire des choix. C'est certainement ce que font les policiers tous les jours, et j'inclurais les agents des pêches dans cette catégorie.

Il y a toujours des crimes. Il y a beaucoup à faire, mais il s'agit de cibler correctement les domaines où vous devez intervenir et de vous associer à d'autres organismes qui peuvent vous aider à consolider ces domaines, car il est probable que d'autres organismes possèdent une expertise qui pourrait être mise à profit.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Klassen.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

● (0905)

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur German, j'aimerais revenir sur la question du blanchiment d'argent dont vous avez parlé. Ce que je comprends, c'est que, selon vos observations, le crime organisé acquiert des permis.

Qu'avez-vous appris à ce sujet et comment cela se passe-t-il?

[Traduction]

Peter German: Je reviens à la période où j'ai préparé les rapports sur l'« argent sale », comme on les désignait, pour le procureur général Eby. M. Eby occupait alors ce poste en Colombie-Britannique. Cela remonte à 2018-2019. La question du transfert des quotas et du manque de transparence était déjà très évidente à l'époque. Cela montre bien l'importance de la transparence.

Souvent, on ne sait pas qui se cache réellement derrière certaines choses. Nous avons découvert que des personnes qui n'avaient rien à voir avec la pêche achetaient des quotas de pêche. C'était devenu un outil d'investissement. En creusant un peu plus, on se rend compte que certaines de ces personnes ont des liens avec l'étranger d'une manière ou d'une autre. Cela soulève plus de questions qu'il n'apporte de réponses.

Dire qu'une personne particulière est un membre du crime organisé est exagéré. Nous n'avons tout simplement pas vu de poursuites judiciaires, par exemple. C'est vraiment le manque de transparence, l'ignorance et les liens suspects dont je parle.

[Français]

Alexis Deschênes: Quel avantage le crime organisé retirerait-il de l'achat de permis?

[Traduction]

Peter German: Si je comprends bien, il s'agit davantage des quotas eux-mêmes. C'est une marchandise qui peut être monnayée, tout comme l'art ou autre chose. Un trafiquant de drogue peut échanger des tableaux qui ont de la valeur. C'est une question de valeur. C'est un transfert de valeur. Il s'agit simplement de déterminer quelle est cette valeur.

[Français]

Alexis Deschênes: J'aimerais aborder la question du soutien dont les agents des pêches ont besoin, tout comme les agents de police, pour lutter contre le crime.

Comment pouvons-nous nous assurer que les employeurs offrent le soutien nécessaire aux agents des pêches?

[Traduction]

Peter German: Là encore, je dois être prudent. Je ne connais pas suffisamment la nature des soutiens dont ils disposent à l'heure actuelle. Il faudrait mener une étude sur cette question pour déterminer si cela constitue un problème.

Comme je l'ai mentionné précédemment, la fonction de policier est, d'une certaine manière, une fonction sacrée dans notre tradition de common law. Un policier a le pouvoir de porter une accusation, par exemple. Il faut avoir cette indépendance. Chaque policier jouit d'une certaine indépendance. Un agent des pêches doit avoir la même indépendance pour pouvoir faire son travail, sans ingérence et sans que des personnes surveillent constamment ses faits et gestes. Cela ne veut pas dire que les personnes qui surveillent leur travail sont de mauvaises personnes. C'est simplement qu'ils doivent disposer de cette liberté.

[Français]

Le président: Je suis désolé de vous interrompre, monsieur Deschênes, mais votre temps de parole est écoulé.

[Traduction]

Nous avons deux périodes de trois minutes pour les questions.

Monsieur Gunn, vous disposez de trois minutes.

Aaron Gunn (North Island—Powell River, PCC): Merci, monsieur le président.

Monsieur German, vous dites que vos recherches vous ont amené à découvrir la pêche au crabe illégale qui se pratiquait au large des côtes de la Colombie-Britannique, et qu'il y avait des transformateurs corrompus dans le cadre de ce processus. D'après vos re-

cherches, combien de temps avez-vous dû creuser pour découvrir cela? Au cours de ce processus, avez-vous vu des cas où le MPO ou la GRC ont porté des accusations? Est-ce une chose dont ils sont conscients mais qu'ils ne poursuivent pas en justice?

Peter German: Merci. Je comprends la question.

Oui, des accusations ont été portées. À ma connaissance, il y a eu au moins une amende d'environ 175 000 \$. Je devrais vérifier le montant exact. Ce n'est pas qu'aucune mesure n'ait été prise, mais c'est ce que je veux dire quand j'évoque le fait que c'est devenu un coût inhérent à l'activité. Dans des conversations avec d'autres transformateurs légitimes, on m'a essentiellement dit que, selon la rumeur, il s'agit simplement d'un coût inhérent à l'activité et qu'ils continueraient à agir ainsi.

Ce n'est pas nécessairement qu'aucun travail n'est effectué. C'est simplement que nous ne voyons pas de résultats en raison de l'amende. Personne ne va en prison, pour ainsi dire.

• (0910)

Aaron Gunn: Vous avez également mentionné, en ce qui concerne le blanchiment d'argent, les quotas et les licences... En Colombie-Britannique, dans le secteur immobilier, par exemple, il y a de nombreux cas, ou du moins des rumeurs, d'étrangers qui veulent sortir leur argent de leur pays au moyen de l'immobilier, en mettant leur argent de côté et en utilisant l'immobilier comme véhicule.

Est-ce ce que vous pensez qui se passe avec certains de ces quotas et licences?

Peter German: À l'époque où je me suis penché sur la question, c'était le contexte. C'est exact. Nous appelons cela le modèle de Vancouver, pour ainsi dire, dans la mesure où des personnes, qui ne sont pas forcément des criminels, tentent de faire sortir de l'argent de pays qui exercent un contrôle de change, par le biais de systèmes bancaires clandestins.

Aaron Gunn: Vous avez également mentionné que vous avez été procureur à la GRC. Pouvez-vous nous expliquer la relation?

Nous avons discuté avec certains agents de première ligne du MPO qui estimaient ne pas être suffisamment soutenus dans leur travail par la GRC lorsque le risque était élevé, ou qui avaient l'impression que la GRC n'était pas toujours disposée à intervenir dans certaines circonstances, peut-être parce que la loi était trop floue.

Pourriez-vous nous parler des relations et de la dynamique entre le MPO, la GRC et les procureurs?

Peter German: Il y a en fait deux questions différentes ici. L'une concerne les poursuites judiciaires, tandis que l'autre concerne la coopération avec les autres organismes responsables de l'application de la loi, car les procureurs sont bel et bien distincts des services chargés de l'application de la loi.

Souvent, je pense que le problème avec les procureurs est que les agents fédéraux ne traitent pas forcément beaucoup d'affaires liées à la pêche; ils ne connaissent donc pas vraiment ce domaine. Les agents des pêches en savent plus qu'eux pour ce qui est des connaissances techniques, ce qui peut être gênant.

En ce qui concerne le soutien de la GRC, je ne peux pas parler en son nom. D'une manière générale, les services chargés de l'application de la loi s'entendent très bien entre eux. Si quelqu'un dit avoir besoin d'aide, que ce soit en matière de soutien physique, de surveillance ou autre, cela ne pose généralement pas de problème. Il peut s'agir d'un manque de ressources de la part de la GRC lorsqu'elle ne peut pas libérer trois personnes pour une surveillance nocturne avec les agents des pêches. Il peut y avoir beaucoup de circonstances différentes de ce genre.

Je pense que c'est une question qui devrait être soulevée au sein des deux organisations, afin que les gens parviennent à un consensus en matière de coopération.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Pour notre dernière question, nous donnons la parole à M. Morrissey pour trois minutes.

Robert Morrissey (Egmont, Lib.): J'ai une question pour M. Fox.

Je vous remercie pour votre témoignage réfléchi et éclairé dans votre déclaration liminaire sur l'habitat, car, lorsque la loi initiale a été débattue, il y a eu beaucoup de résistance à l'idée que la restauration de l'habitat devait se faire directement sur le site ou aussi près que possible. C'était un sujet qui suscitait beaucoup d'inquiétudes.

Pourriez-vous expliquer brièvement au Comité pourquoi le gouvernement s'est heurté à une résistance lorsqu'il a voulu garantir que les habitats détruits ou perturbés soient remplacés directement sur le site, plutôt que d'opter pour la solution que vous avez proposée, avec laquelle je conviens? Vous êtes le deuxième à faire un tel témoignage à ce sujet. Cela semble être une façon très pratique de traiter la question, qui ne nuirait à aucune espèce de poisson dans l'ensemble.

Pourriez-vous répondre brièvement? J'ai une question pour M. German.

Leigh Fox: Il y a un élément intuitif à cela. La réaction « Si nous avons un impact ici, restaurons ici ». Il n'est pas dit forcément que le meilleur endroit pour la restauration se trouve juste à côté du site. Si nous parlons des résultats en matière d'habitat du poisson — et tous les membres du Comité et au-delà souhaitent bien, je crois, voir de meilleurs résultats en matière d'habitat du poisson —, analyser ce qui a été fait, y réfléchir et examiner où se trouvent les occasions est la voie à suivre.

Robert Morrissey: Merci. Il est important pour le Comité que ce témoignage figure dans le compte rendu.

J'ai une question pour M. German.

Vous travaillez dans le domaine de la protection et de l'application de la loi depuis un certain temps. Nous recevons souvent des conseils contradictoires selon lesquels quelqu'un aurait dit aux agents des pêches de « se retirer ». Y a-t-il des raisons pour lesquelles, de temps à autre, les supérieurs hiérarchiques ne donnent pas suite à une action ou à une situation qui évolue rapidement?

Y a-t-il d'autres facteurs qui peuvent amener un supérieur à donner l'ordre de ne pas intervenir à ce moment-là, afin de protéger d'autres preuves ou affaires, ou pour la protection des agents à ce moment-là? Pourriez-vous donner votre avis à ce sujet au Comité?

• (0915)

Peter German: Certainement, je pense que c'est tout à fait possible. Le superviseur est responsable de ses employés. C'est la priorité. S'il pense qu'ils courent un danger, qu'ils ne disposent pas des outils nécessaires pour faire face à une situation ou qu'ils pourraient compromettre des preuves, par exemple, oui, le superviseur dirait qu'il faut repenser la situation ou qu'il ne s'engagera pas dans cette voie.

Dire simplement que vous n'allez pas appliquer certaines mesures parce que vous n'aimez pas les appliquer est probablement exagéré.

Robert Morrissey: Merci, monsieur German.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey. Cela conclut les témoignages de notre premier groupe.

Je tiens à remercier nos deux témoins d'être venus nous parler aujourd'hui. Cela nous sera très utile pour finaliser notre rapport et nos recommandations sur la manière dont la Loi sur les pêches pourrait être mise à jour.

Je vais suspendre brièvement la séance avant d'accueillir notre groupe de témoins suivant.

• (0915)

(Pause)

• (0920)

Le président: J'aimerais faire quelques observations à l'intention des nouveaux témoins.

Veuillez attendre que je vous donne la parole avant de parler.

[Français]

En ce qui concerne l'interprétation, ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal désiré.

[Traduction]

Je vous rappelle que toutes les observations doivent être adressées au président.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos témoins du ministère des Pêches et des Océans pour le deuxième groupe. Nous avons Adam Burns, sous-ministre adjoint, Gestion des Pêches et des Ports; Rachelle Duval, directrice, Politiques des pêches domestiques; Kate Ladell, directrice générale, Gestion des écosystèmes; Peter Lambertucci, chef national de l'application de la loi et Bernard Vigneault, directeur général, Direction des sciences des écosystèmes.

Nous allons entendre une déclaration liminaire de M. Burns, qui ne durera pas plus de cinq minutes.

Adam Burns (sous-ministre adjoint, Gestion des Pêches et des Ports, ministère des Pêches et des Océans): Bonjour à tous.

Je m'appelle Adam Burns et je suis sous-ministre adjoint, Gestion des Pêches et des Ports à Pêches et Océans Canada.

[Français]

Je tiens d'abord à souligner que je m'adresse à vous, aujourd'hui, à partir du territoire traditionnel non cédé de la nation anishinabe algonquine.

[Traduction]

Je souhaite également saluer le travail rigoureux qu'a accompli votre comité jusqu'à présent dans le cadre de cette étude. Votre engagement à écouter et à explorer les points de vue d'un si grand nombre de personnes qui s'investissent dans l'utilisation durable et l'avenir des pêches canadiennes est très précieux et grandement apprécié.

L'examen de la Loi qui est en cours est essentiel pour guider le travail du ministère. Ce travail consiste notamment à soutenir la gestion durable des pêches canadiennes et la santé de nos écosystèmes aquatiques, tout en veillant à ce que les communautés autochtones et côtières continuent de prospérer en tirant parti de notre secteur du poisson et des fruits de mer.

• (0925)

[Français]

Je tiens à souligner que le ministère est toujours à l'écoute. Nous sommes conscients des problèmes uniques que le milieu des pêches canadiennes doit affronter à l'heure actuelle et, notamment, des répercussions environnementales des changements climatiques, des chocs et de l'instabilité des marchés, ainsi que des changements sociaux liés aux enjeux démographiques, pour ne citer que quelques exemples.

Dans le cadre du processus continu de renforcement des relations avec les pêcheurs, les partenaires et les intervenants, notre ministère continue de veiller à ce que ces efforts permettent à la fois de faire face aux difficultés actuelles et d'adopter une vision à long terme afin de soutenir les pêches pour les générations futures.

[Traduction]

Alors que nous poursuivons la mise en œuvre de l'ensemble des changements importants apportés à la Loi en 2019, je tiens à souligner quelques-unes des mesures que prend actuellement le ministère au titre de la Loi afin de mieux protéger le poisson et son habitat et de favoriser le dynamisme et la durabilité du secteur canadien de la pêche.

Tout d'abord, nous veillons à ce que les retombées de nos pêches profitent aux Canadiens des régions côtières visées. Pour ce faire, nous procédons à l'examen de notre Règlement sur la pêche côtière afin de renforcer l'application des politiques relatives aux propriétaires-exploitants, de mettre en place des politiques visant à soutenir les nouveaux participants au secteur de la pêche et d'étudier les options permettant de répondre aux préoccupations liées à la propriété étrangère. Nous nous engageons également, pour chaque pêche, à soutenir la modernisation des activités de pêche commerciale pratiquées sur la côte ouest.

[Français]

De plus, nous procédons à un examen complet de toutes les politiques et de tous les processus nationaux et régionaux en matière de délivrance de permis afin de cerner les domaines prioritaires où la simplification et la rationalisation des règles procureront des avantages considérables pour le secteur du poisson et des fruits de mer.

Pêches et Océans Canada travaille également à la conception de solutions numériques et à la révision des processus afin d'améliorer la délivrance des permis et la gestion des données dans le secteur des pêches.

[Traduction]

Le ministère a mis en œuvre un certain nombre de mesures dans le cadre de son plan d'action relatif à la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, en utilisant les outils stratégiques existants, tels que les accords de cogestion, les accords de réconciliation et les plans de gestion conjoints, et en s'appuyant sur certaines orientations stratégiques comme le Cadre pour la pêche durable.

Ensuite, à l'appui de la Loi visant à bâtir le Canada et des mesures destinées à accélérer l'examen et l'approbation des grands projets, nous améliorons l'efficacité réglementaire du processus décisionnel tout en continuant à protéger le poisson et son habitat dans le respect des droits des Autochtones et dans un esprit de réconciliation. Plus précisément, nous simplifions l'examen des projets à risque élevé tout en rationalisant les approches et les exigences pour les projets à faible risque et les projets courants. Ces mesures permettront de réduire les délais d'examen des projets et de veiller à ce que les décisions relatives aux grands projets puissent être prises en moins de deux ans.

[Français]

Enfin, nous prenons les mesures nécessaires et menons les recherches scientifiques requises pour étayer les décisions conformément aux modifications apportées à la Loi sur les pêches en 2019.

Pour ce faire, nous recueillons davantage de données sur les stocks de poissons, nous nous efforçons de définir de nouveaux points de référence pour la gestion durable des stocks et les plans de rétablissement, nous procédons à de nouvelles évaluations des stocks et nous étudions les habitats d'eau douce afin de prendre des décisions stratégiques et réglementaires éclairées.

De plus, nous recourons au processus du Secrétariat canadien des avis scientifiques pour fournir des avis scientifiques évalués par des pairs afin de guider les décideurs.

[Traduction]

Malgré ces avancées, nous reconnaissons qu'il est toujours possible de nous améliorer. C'est pourquoi nous attendons avec grand intérêt le rapport final et les recommandations du Comité. Les observations et les recommandations contenues dans le rapport seront essentielles pour orienter la modernisation continue de la Loi sur les pêches afin qu'elle reflète les valeurs et les priorités des Canadiens.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Burns.

Nous allons maintenant passer à la première série de questions, d'une durée de six minutes, en commençant par M. Small.

Clifford Small: Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins d'être venus.

Monsieur Burns, depuis 2010, nous avons enregistré une baisse de 25 % du PIB réel pour la valeur au débarquement de poisson au Canada. Au cours de la même période, la Norvège a connu une augmentation de 450 %. Est-ce la faute de la Loi sur les pêches?

Adam Burns: Divers facteurs influent sur la valeur au débarquement des stocks de poissons, notamment la composition des espèces capturées. Je ne connais pas les statistiques que vous citez concernant la Norvège, mais cela peut en effet faire partie de l'examen.

• (0930)

Clifford Small: Comme le littoral de la Norvège représente un huitième de celui du Canada, diriez-vous que c'est alarmant?

Adam Burns: Je le répète, je ne connais pas ces statistiques et il est certain qu'il me faudrait les examiner plus en détail.

Clifford Small: Allons, vous le savez bien.

Je vous ai entendu parler de la protection des poissons et de leur habitat. Vous avez vu le nouveau rapport publié par l'institut océanographique de l'Université Memorial, qui souligne que les phoques du Groenland ne sont responsables que d'environ 50 % de la prédation par des pinnipèdes au Canada, si l'on tient compte des phoques gris, des phoques à capuchon, des phoques communs, des otaries et autres... Il se pourrait que les pinnipèdes capturent 50 % plus de poissons au Canada que ce que les pêcheurs débarquent, soit 50 fois plus que ce que les pêcheurs débarquent.

De quoi protégeons-nous l'habitat? Comment allons-nous augmenter nos stocks de poissons si nous ne nous attaquons pas au problème qui nous préoccupe tous?

Adam Burns: En ce qui concerne la chasse au phoque du Groenland et au phoque gris, les principales espèces de la côte Est, comme les députés le savent certainement, le ministère a, depuis plusieurs années, mis en place des mesures de gestion très souples afin de permettre une chasse importante. Malheureusement, un obstacle demeure sur le marché mondial.

Clifford Small: En toute honnêteté, dites-nous la vérité dès maintenant. Pensez-vous qu'il y aura un jour une chasse au phoque qui permettra, concrètement, de remettre les produits canadiens dérivés du phoque sur les marchés étrangers? Honnêtement, pensez-vous que nous verrons un jour cela?

Adam Burns: Le ministère et le gouvernement du Canada s'efforcent activement d'éliminer les obstacles au commerce à l'échelle mondiale. Il est évident que l'accès aux marchés et l'existence de marchés viables sont des éléments essentiels à une chasse...

Clifford Small: Pourquoi le premier ministre a-t-il retiré les produits dérivés du phoque canadien de l'ordre du jour des discussions avec l'Union européenne en juin, alors qu'ils figuraient à l'ordre du jour? Pourquoi l'a-t-il fait de lui-même?

Adam Burns: Je ne peux pas parler de ces négociations. Je suis...

Clifford Small: Nous avons la preuve que ce fut le cas. Est-ce choquant?

Adam Burns: Encore une fois, je ne suis pas au courant de ces...

Clifford Small: Comme les pinnipèdes consomment 50 fois plus de poissons au Canada que ce que les pêcheurs capturent et que le premier ministre a retiré les produits dérivés du phoque de l'ordre du jour des discussions commerciales avec l'Union européenne en juin, êtes-vous choqué?

Adam Burns: Encore une fois, je ne suis pas au courant de ces discussions. Je peux dire que le ministère collabore activement avec ses partenaires mondiaux pour tenter de faire avancer les travaux visant à rouvrir les marchés.

Clifford Small: Merci.

Monsieur le président, ma prochaine question s'adresse à M. Lambertucci.

Félicitations pour l'excellent travail que vous avez accompli depuis votre arrivée. Nous avons assisté à des mesures de contrôle

très musclées dans le Sud-Ouest de la Nouvelle-Écosse. Hier soir, on a fait état d'une opération d'infiltration assez impressionnante. Je trouve un peu étrange que tout cela se soit produit au cours des huit à dix dernières semaines. Cela a-t-il un rapport avec la négociation de plaider au nom de M. d'Entremont lorsqu'il a changé de camp? Lui avez-vous offert un atterrissage en douceur?

Peter Lambertucci (chef national de l'application de la loi, ministère des Pêches et des Océans): Bonjour, et merci de m'avoir invité pour la première fois au Comité des pêches et des océans. C'est un plaisir de représenter le vert et or, ainsi que les hommes et les femmes qui accomplissent ce travail et j'ai hâte de répondre à vos questions.

Notre approche en matière d'application de la loi est fondée sur des preuves et appuyée par des renseignements. Notre travail repose sur une planification opérationnelle rigoureuse, qui s'appuie sur les preuves et les renseignements dont nous disposons.

Clifford Small: Nous avons assisté à des arrestations au cours des huit à dix dernières semaines. Quelle sera la prochaine étape? Vos prises alimentent autre chose. Qu'en est-il des enquêtes sur le Web clandestin et la cryptomonnaie que les acteurs malveillants utilisent pour...? Ils ont d'ailleurs une longueur d'avance sur l'Agence du revenu du Canada. Ils sont prêts pour l'avenir. Allez-vous enquêter sur les patrons de ces pêcheurs et les acteurs influents sur le terrain? Il y a quelqu'un d'autre derrière tout cela. Y a-t-il des enquêtes en cours, ou y a-t-il de l'ingérence politique qui y fait obstacle?

• (0935)

Peter Lambertucci: Je ne peux pas parler de ce que font mes collègues d'autres ministères en ce qui concerne les responsabilités et les obligations de rendre compte qui ne relèvent pas de la Loi sur les pêches. Je peux dire que nous avons des échanges très réguliers avec nos partenaires, par l'entremise d'autres organismes fédéraux et provinciaux, pour travailler sur ces dossiers. Je ne peux pas commenter les enquêtes en cours ou celles qui sont en phase de planification.

Par ailleurs, pour répondre à votre question sur l'ingérence, à Pêches et Océans, nous jouissons d'une indépendance en matière d'application de la loi. Elle découle de la primauté du droit, qui garantit l'indépendance du jugement exercé par nos agents des pêches sur le terrain. Cette indépendance repose sur des normes, des pratiques, des politiques, des lignes directrices, une formation et un perfectionnement solides, et elle est essentielle pour qu'ils puissent exercer leur jugement dans leur travail sur le terrain.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Small.

Nous passons maintenant à M. Connors, qui dispose de six minutes.

Paul Connors (Avalon, Lib.): Merci.

Je vais poser moi aussi quelques questions à M. Lambertucci. Tout d'abord, je suis heureux d'apprendre que de nouvelles mesures d'application de la loi sont mises en œuvre sous votre direction, et j'attends avec impatience la suite de ces enquêtes.

Les agents des pêches peuvent se retrouver dans des situations difficiles, car ils sont souvent en infériorité numérique dans les zones rurales ou les régions éloignées. Le MPO utilise-t-il de nouvelles technologies ou de nouvelles stratégies pour assurer la sécurité et le soutien des agents? Existe-t-il des outils qui, selon vous, pourraient les aider à être plus efficaces?

Peter Lambertucci: La sécurité des agents est au cœur de toutes nos activités de planification opérationnelle, de nos opérations et de notre travail, dans le cadre de la Loi sur les pêches, pour remplir nos obligations et assumer nos responsabilités. En matière de sécurité publique, nous avons également des interdépendances avec les services de police locaux compétents et la GRC, et nous prenons des mesures pour garantir que la sécurité des agents soit au cœur de notre planification, avec le soutien de nos partenaires locaux chargés de l'application de la loi dans l'intérêt de la sécurité publique.

En matière de technologie, nous sommes actuellement en pleine discussion pour évaluer les outils et technologies modernes dans lesquels nous pourrions réinvestir, ce qui nous permettrait d'accroître notre efficacité sur le terrain et notre présence dans la collectivité.

Paul Connors: Dans cette veine, nous avons entendu plus tôt des témoignages sur la collaboration avec la GRC ou d'autres organismes d'application de la loi, et sur le fait que les agents du MPO chargés de l'application de la loi dans le domaine des pêches ne sont peut-être pas tout à fait aptes à mener à bien toutes les tâches d'application de la loi. Comment voyez-vous la collaboration entre les agents du MPO et la GRC ou d'autres organismes afin qu'elle soit bénéfique?

Peter Lambertucci: Les fonctions habilitantes et multiplicatrices sont essentielles dans notre travail, car nous devons relever des défis dans nos activités d'application de la loi, qu'il s'agisse de la pêche et d'activités non autorisées... ou de la protection de nos poissons et de leur habitat. Le dialogue se poursuit avec nos partenaires chargés de l'application de la loi, et il est fréquent et continu. Il se fait au cas par cas, à mesure que nous enquêtons sur certains enjeux et projets. Nous avons parlé de projets qui ont eu lieu hier en Nouvelle-Écosse. Il en a été question plus tôt dans la journée. Ce sont des exemples de ces interdépendances et du recours à ces partenariats.

Paul Connors: Une fois que les accusations officielles sont portées au niveau du bateau, par exemple, ou au niveau du quai, un processus s'enclenche alors auquel des partenaires se joignent à mesure que l'enquête débouche sur d'autres accusations.

Peter Lambertucci: L'indépendance dont j'ai parlé en ce qui concerne l'application de la loi est similaire à celle dont jouit le Service des poursuites pénales pour ce qui est de donner suite aux accusations. Les agents des pêches sont chargés des enquêtes, de la constitution des dossiers, de la préparation des pièces et de l'enquête afin d'obtenir les meilleures preuves possibles. Ces dossiers sont ensuite transmis au Service des poursuites pénales du Canada avec lequel nous entretenons une relation et un partenariat très actifs. Le SPPC décide ensuite des poursuites à engager ou non, en fonction de l'intérêt public et des chances de succès. Nous transmettons nos documents en recommandant l'approbation des accusations, et c'est le SPPC qui décide de son propre chef de la suite à donner.

• (0940)

Paul Connors: Merci.

Comme nous l'avons vu, plusieurs arrestations importantes ont eu lieu récemment dans différentes régions. Quel type de soutien les agents des pêches reçoivent-ils de leurs homologues provinciaux? Ce soutien est-il suffisant pour garantir la conformité dans les administrations provinciales et fédérale?

Peter Lambertucci: Notre partenariat avec les provinces est continu et fréquent. Nous travaillons au sein d'un groupe de travail

interministériel sur l'application de la loi, où nous discutons de diverses opérations auxquelles nous pouvons collaborer. Pour les initiatives qui dépassent les responsabilités et les obligations qui découlent de la Loi sur les pêches, nous sollicitons la participation de la province pour nous aider.

Les agents des pêches sont responsables de leurs activités jusqu'au premier point de vente, puis, du côté des vendeurs et des acheteurs, c'est là que nous avons nos interdépendances avec les partenaires, tant provinciaux que fédéraux, pour faciliter ces enquêtes.

Paul Connors: Voyez-vous des aspects qui pourraient être améliorés ou que vous aimeriez améliorer dans vos relations avec les différents partenaires et les partenaires provinciaux? Vous disposez d'environ 30 à 40 secondes pour répondre à cette question.

Peter Lambertucci: Dans ces relations, la communication est essentielle, et elle doit être constante et continue. Comme les provinces partagent ces interdépendances avec nous, il nous incombe de maintenir un dialogue ouvert et actif dans l'intérêt des Canadiens.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Connors.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être avec nous.

Monsieur Lambertucci, depuis combien de temps êtes-vous chef national de l'application de la loi au sein de Pêches et Océans Canada?

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je suis entré au MPO en février 2025.

[Français]

Alexis Deschênes: Avez-vous pu prendre connaissance des témoignages que nous avons reçus au Comité au cours des dernières semaines selon lesquels certains de vos agents sont terrifiés à l'idée de faire appliquer la loi?

D'autres nous disent qu'ils subissent une pression politique pour ne pas faire appliquer la loi.

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je suis au courant des témoignages antérieurs qui ont été présentés devant votre comité.

[Français]

Alexis Deschênes: Avez-vous aussi pris connaissance du reportage de l'émission *Enquête* exposant un réseau de contrebande pas très subtil au Nouveau-Brunswick?

[Traduction]

Peter Lambertucci: Oui, j'ai pris connaissance du reportage de l'émission *Enquête*.

[Français]

Alexis Deschênes: Ces éléments d'information vous inquiètent-ils?

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je prends très au sérieux mes responsabilités qui découlent des dispositions législatives visant le harcèlement et la violence au travail. Si j'entendais dire que certains agents craignaient des représailles... Je peux vous dire que nous traiterions tout problème de cette nature avec la plus grande sévérité. Nous enquêtons sur la gestion de la prévention du harcèlement et de la violence au travail. Nous avons mis en place des contrôles et une gouvernance très stricts à cet égard. Nous disposons de plusieurs mesures de soutien dans ce domaine.

Depuis que j'ai entendu ces commentaires du Comité, je n'ai reçu aucune dénonciation concrète fondée sur des faits ou des preuves concernant des cas individuels. Cela ne veut pas dire que, si on nous faisait part de tels faits et preuves, nous ne traiterions pas ces allégations avec la plus grande sévérité.

[Français]

Alexis Deschênes: Monsieur Lambertucci, j'ai une proposition à vous faire. Vous avez raison. Nous avons entendu des témoignages, mais nous n'en avons pas encore reçu d'agents des pêches directement.

Cela dit, certains de vos agents des pêches nous ont contactés au cours des derniers jours. Ils nous ont raconté des situations assez préoccupantes. Ces gens craignent de venir témoigner ici, parce qu'ils ont peur d'être victimes de représailles de la part des autorités de Pêches et Océans Canada.

Si votre but est de faire la lumière là-dessus, tout comme c'est le cas pour nous, et d'évaluer chaque cas pour comprendre ce qui s'est passé et d'améliorer les choses, êtes-vous prêt, aujourd'hui, à dire aux agents des pêches, notamment ceux qui nous écoutent, qu'ils peuvent venir témoigner au Comité permanent des pêches et des océans de façon publique et qu'ils ne subiront pas de représailles de la part de Pêches et Océans Canada?

• (0945)

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je ne sais pas à quels agents des pêches vous avez parlé, mais nous travaillons dans un environnement de transparence, de responsabilisation et d'authenticité. Les agents des pêches pourraient se présenter à l'invitation de ce comité et exprimer leurs points de vue.

Je dirais que des cas pourraient justifier un exposé à huis clos en raison de la nature délicate des sujets abordés, mais les agents des pêches auraient toute latitude pour comparaître et répondre aux questions du Comité.

[Français]

Alexis Deschênes: Selon ce que je comprends, vous ne voyez donc aucun problème à ce que des agents des pêches viennent raconter leur histoire. On pourra déterminer si cela doit se faire de manière confidentielle, mais il n'y aurait donc pas de représailles de la part de Pêches et Océans Canada envers des agents des pêches qui viendraient nous dire comment cela se passe de leur côté.

Est-ce bien cela?

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je suis tout à fait disposé à collaborer avec le Comité et à fournir une liste d'agents des pêches qui pourraient présenter leur témoignage ou leur exposé devant votre comité.

[Français]

Alexis Deschênes: Je veux que ce soit bien clair, parce que, comme je vous l'ai dit, il y a des agents des pêches qui hésitent à venir témoigner, présentement.

Pouvez-vous me confirmer qu'ils peuvent venir témoigner et qu'ils ne seront pas victimes de représailles de la part des autorités de Pêches et Océans Canada?

[Traduction]

Peter Lambertucci: Comme je l'ai dit, nous suivons un processus très strict, transparent et responsable. En partie, les témoignages livrés devant votre comité nous permettent d'apprendre, de nous perfectionner, de grandir et de collaborer. Les personnes qui comparaissent devant le Comité et témoignent au mieux de leurs capacités n'ont rien à craindre.

[Français]

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur Lambertucci. Cela va nous aider à faire la lumière sur la question.

J'aimerais utiliser le temps qu'il me reste pour vous demander si vous êtes au courant d'une directive qui a été donnée par les autorités de Pêches et Océans Canada aux agents des pêches.

On leur a dit que, s'ils intervenaient auprès d'un individu qui pêchait le homard à des fins alimentaires, sociales ou rituelles, et qu'ils constataient que cette personne faisait quelque chose d'illégal, comme posséder des homards femelles qui portent des œufs, ils ne devaient pas leur donner une contravention, mais plutôt leur remettre des outils promotionnels ainsi qu'un avertissement.

Êtes-vous au courant de cela?

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je tiens simplement à m'assurer que j'ai bien compris le message: les directives dont vous parlez concernent l'indépendance des agents chargés de l'application de la loi à exercer leur jugement pour faire respecter la loi, un jugement qui fait partie intégrante des outils que nous employons dans ce processus. Ces outils peuvent inclure l'éducation, la verbalisation, l'arrestation et la mise en liberté, la saisie d'engins ou, en dernier recours, le dépôt de demandes d'inculpation au Service des poursuites pénales du Canada.

J'aimerais ajouter que nous avons le droit de protéger la pêche fondée sur des droits et la pêche à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Il s'agit parfois de situations très tendues, et nos agents des pêches font un travail remarquable dans ces situations et font preuve de leur meilleur jugement pour déterminer quelle partie du continuum d'application de la loi ils doivent mettre en œuvre, qu'il s'agisse d'éducation, de verbalisations ou d'autres éléments de ce continuum.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Cela conclut le premier tour de questions.

[Traduction]

Nous allons commencer le deuxième tour de cinq minutes en donnant la parole à M. Arnold.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les représentants du ministère d'être venus nous voir.

Je commencerai par M. Burns.

Monsieur Burns, cette étude a révélé des éléments troublants concernant le traitement que le MPO réserve, ou pas, aux activités de pêche illégales. Étiez-vous au MPO en 2018, lorsque le ministre LeBlanc dirigeait le ministère?

Adam Burns: Oui, j'y étais.

Mel Arnold: En 2018, le ministre LeBlanc a littéralement fait la une des journaux après avoir déclaré qu'il voulait dénoncer publiquement les pays impliqués dans la pêche illégale massive du saumon du Pacifique. Cette dénonciation publique n'a jamais eu lieu.

Savez-vous pourquoi le ministre des Pêches a hésité à dénoncer publiquement les mauvais acteurs malveillants qui pêchent illégalement le saumon du Pacifique?

● (0950)

Adam Burns: Depuis lors, le Canada a réussi à faire adopter par la Commission des pêches du Pacifique Nord une règle internationale qui interdit de conserver le saumon du Pacifique capturé dans le cadre d'autres pêches, ce qui facilite grandement l'application de la loi à l'échelle internationale, notamment par le Canada et dans le cadre de l'opération North Pacific Guard, pour détecter la pêche au saumon illégale. Ces mesures protègent considérablement le saumon du Pacifique pendant son séjour dans le Pacifique Nord.

Mel Arnold: À peu près à la même époque, le ministre LeBlanc a déclaré qu'une photo satellite montrait un filet de huit kilomètres de long capturant plus de 400 000 kilogrammes de saumon sauvage dans l'océan Pacifique.

Monsieur Burns, voyez-vous une raison pour laquelle un ministre des Pêches ne devrait pas dénoncer une telle pratique de pêche illégale à une telle échelle?

Adam Burns: Encore une fois, le Canada a réalisé d'importants investissements ces dernières années pour renforcer l'application de la loi en haute mer dans le Pacifique Nord. Au cours des dernières années, nous avons déployé des navires de surveillance...

Mel Arnold: Le MPO a-t-il dénoncé publiquement les coupables?

Adam Burns: Nous avons en effet pris des mesures contre...

Mel Arnold: Avez-vous dénoncé publiquement les coupables? Avez-vous nommé les auteurs de ces actes?

Adam Burns: En droit international, pour ce faire, nous devons collaborer avec les États du pavillon afin de garantir que des mesures d'application de la loi soient prises à l'encontre de ces navires.

Mel Arnold: Connaissez-vous des dispositions de la Loi sur les pêches qui permettent au gouvernement du Canada de fournir des ressources ou de faire respecter les lois ou les règlements sur les pêches à l'étranger?

Adam Burns: La Loi sur les pêches ne confère pas ces pouvoirs. D'autres lois, notamment la Loi sur la protection des pêches côtières, et le droit international confèrent aux agents d'application de la loi canadiens le pouvoir d'effectuer des inspections et de faire respecter la loi en haute mer.

Mel Arnold: Merci.

La Loi sur les pêches renferme des dispositions relatives à l'application de la loi dans les eaux canadiennes, mais de plus en plus d'éléments indiquent que l'application de la loi est sélective et insuffisante.

Monsieur Burns, vous connaissez bien le fonctionnement du MPO. À votre avis, pourquoi le Canada finance-t-il la surveillance de la pêche illégale à l'étranger, mais ne finance pas les mêmes activités pour l'application de la loi dans les eaux canadiennes?

Adam Burns: Je vais céder la parole à mon collègue, Peter Lambertucci.

Peter Lambertucci: Nous avons un programme international très solide que nous menons avec plusieurs de nos partenaires internationaux contre la pêche illégale, non déclarée et non détectée. Ces programmes profitent considérablement aux Canadiens en repoussant nos frontières et en appréhendant ceux qui se livrent à une telle pêche. Nous avons remporté d'énormes succès ces dernières années et obtenu plusieurs condamnations grâce aux signalements que nous avons faits pour le saumon et le dauphin.

Mel Arnold: Quelle est la situation dans les eaux canadiennes?

Peter Lambertucci: En ce qui concerne notre application de la loi dans les eaux canadiennes, si je comprends bien la question, nous menons la même initiative fondée sur des preuves et soutenue par le renseignement afin d'affecter nos capacités et nos ressources aux priorités les plus importantes.

Mel Arnold: Je n'ai le temps que pour une dernière série de questions.

L'approche en matière d'application des mesures de conservation et de protection semble avoir changé au sein de votre ministère au cours des dernières semaines et des derniers mois.

Avez-vous reçu des instructions, ou avez-vous défini vous-même des orientations différentes de celles de vos prédécesseurs en matière d'application de la loi et de poursuites au sein de votre ministère?

Peter Lambertucci: Cela témoigne une fois de plus de l'indépendance dont je jouis en qualité de responsable de la conservation et de la protection et dont nos enquêteurs font preuve dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous nous sommes concentrés sur les priorités les plus importantes, en nous appuyant sur des renseignements et des preuves, ce qui a modifié notre approche et entraîné une réaffectation des ressources vers l'application de la loi.

Mel Arnold: Vous avez donc changé d'orientation?

Peter Lambertucci: Ce sont les orientations que j'ai mises en œuvre depuis mon arrivée. Je ne peux pas me prononcer sur les orientations qui ont précédé mon arrivée.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

Nous allons maintenant passer à M. Morrissey pour cinq minutes.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Ma première question s'adresse à M. Vigneault.

Deux témoins nous ont parlé de la restauration de l'habitat du poisson. Ils recommandent vivement que cela soit modifié afin de permettre un gain net global, en rétablissant l'habitat du poisson détruit dans une zone et en le remplaçant ailleurs, ce qui semble raisonnable. Pourriez-vous nous donner votre avis à ce sujet du point de vue du ministère? Cela semble être une demande très raisonnable. Je pense que l'on consacre trop d'énergie à s'assurer que, si l'on déplace une pierre ici, elle doit être remplacée dans la même zone, au lieu de se concentrer sur la gestion globale de l'habitat pour l'amélioration de la pêche.

Qu'en pensez-vous?

• (0955)

Bernard Vigneault (directeur général, Direction des sciences des écosystèmes, ministère des Pêches et des Océans): Au sein du service scientifique du MPO, nous fournissons depuis plusieurs années des avis scientifiques sur la compensation. L'idée est de s'assurer que les approches adoptées sont efficaces dans l'ensemble.

Le mécanisme dont vous parlez relève davantage de la gestion que de la science, je me demande donc si ma collègue Kate Ladell pourrait compléter mes propos.

Robert Morrissey: Non, ce n'est pas nécessaire. D'un point de vue scientifique, pensez-vous que le choix de cette option aurait un impact globalement néfaste sur certaines espèces?

Bernard Vigneault: Pour la compensation en général, quel que soit le mécanisme, notre recommandation fondée sur la science est de mettre en place un suivi et des pratiques exemplaires afin de pouvoir mesurer l'efficacité globale des mesures, quelle que soit l'option choisie du point de vue de la gestion.

Robert Morrissey: D'accord. Je n'ai pas perçu d'ordre biologique ou scientifique quant au respect de la recommandation.

Monsieur Lambertucci, dans une enquête, quel serait le délai pour un cas type à compter du moment où une accusation est portée? On ne voit pas un agent arriver au quai et porter une accusation sur-le-champ. Pourriez-vous nous donner un aperçu du délai nécessaire avant qu'une accusation soit portée?

Peter Lambertucci: Le calendrier de l'enquête dépend de sa complexité et de son ampleur. Il faut compter de quelques semaines à plusieurs mois, voire plusieurs années, selon la complexité de l'enquête. Une fois l'enquête terminée, la préparation du dossier commence et nous consultons le Service des poursuites pénales du Canada. Lorsque nous renvoyons ces enquêtes pour faire approuver des accusations, cette approbation peut également prendre plusieurs mois, voire plus.

Robert Morrissey: Il va sans dire que toute accusation portée ces jours-ci n'aurait pas été formulée, ou les informations n'auraient pas été recueillies la veille, ou les instructions n'auraient pas été données au cours de la semaine dernière environ.

Peter Lambertucci: C'est exact.

Robert Morrissey: C'est exact. Bien. C'est officiel.

Mon autre question concerne les agents du MPO, peut-être à un niveau inférieur, qui reçoivent l'instruction de ne pas agir à un moment donné. Y a-t-il eu des cas où, à un niveau supérieur, compte tenu d'une affaire plus importante ayant des répercussions sur de nombreux autres domaines, l'instruction a été de ne pas agir à ce moment-là parce que cela aurait pu compromettre un dossier plus important? Serait-ce là une démarche d'enquête typique?

Peter Lambertucci: Il existe plusieurs facteurs d'interdépendance entre les enquêtes, mais cela renvoie également aux interdépendances dont nous bénéficions avec certains organismes municipaux, provinciaux et fédéraux chargés de l'application de la loi. Il y a des moments de conciliation où le rythme d'une enquête est adapté pour garantir que nous travaillons main dans la main...

Robert Morrissey: Un agent subalterne local pourrait recevoir une consigne précise de la part d'un supérieur parce que ce dernier a compris, grâce à d'autres forces, que, faute d'un meilleur terme, ce n'est pas le meilleur moment pour agir.

Peter Lambertucci: Il y aurait une directive à cet effet.

Robert Morrissey: Bien. Il s'agit de l'application globale de la loi et de la protection de celle-ci.

Dans le temps qu'il me reste, vous avez fait référence à la réaffectation de ressources. Comment le ministère est-il doté en ressources aujourd'hui pour faire respecter la loi par rapport à il y a cinq ou six ans? À mon arrivée au Comité, toute la Division de la protection manquait gravement de personnel. Qu'en est-il aujourd'hui?

Peter Lambertucci: Nous avons subi une réduction des ressources par rapport aux années précédentes. Nous disposons de ressources à un niveau où, pour apporter un soutien aux agents et renforcer nos capacités dans le cadre de nos priorités fondamentales, nous devons ajouter à ces ressources. À titre d'institution nationale, nous avons le luxe de pouvoir muter des agents pour une durée indéterminée.

• (1000)

Robert Morrissey: Combien d'agents sont présents sur le terrain aujourd'hui en comparaison de leur nombre il y a quelques années?

Peter Lambertucci: Il y a environ 700 agents des pêches.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Alexis Deschênes: Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Lambertucci, j'aimerais faire une demande de documents. Je pourrai vous la transmettre par écrit.

J'aimerais que vous transmettiez au Comité les renseignements suivants, pour chacune des cinq dernières années: le nombre de signalements reçus, le nombre total d'enquêtes effectuées, le nombre d'enquêtes ayant mené à une ou plusieurs sanctions, le nombre d'enquêtes ayant mené à la fin des procédures sans sanction, le nombre d'infractions répertoriées par espèce ainsi que les résumés des interventions les plus à jour.

De plus, j'aimerais recevoir les directives opérationnelles en lien avec la pêche au homard à des fins alimentaires, sociales ou rituelles, ainsi que les objectifs opérationnels des cinq dernières années.

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je serais ravi de recevoir ces demandes par écrit. La plupart de ces renseignements peuvent certainement être fournis, et nous nous efforcerons de les transmettre au Comité dans les meilleurs délais.

[Français]

Alexis Deschênes: C'est parfait. Merci, monsieur Lambertucci.

Je veux revenir à mes questions. Vous avez parlé du continuum d'intervention. Selon ce que je comprends, l'agent des pêches, lorsqu'il arrive sur les lieux, peut faire différentes choses.

Connaissez-vous la directive selon laquelle les agents des pêches, lorsqu'ils voient quelqu'un commettre un acte illégal, doivent lui donner des outils promotionnels plutôt que de lui remettre une contravention?

On me dit qu'on donne des cadeaux. Si quelqu'un possède un homard femelle qui porte des œufs, par exemple, on va lui remettre une casquette, et même un sac imperméable.

Êtes-vous au courant de cette pratique?

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je n'ai pas connaissance de cette pratique.

[Français]

Alexis Deschênes: Cette directive aurait été donnée de façon préopérationnelle à des agents des pêches. Lorsqu'ils interviennent auprès d'un pêcheur autochtone qui, en pratiquant la pêche au homard à des fins alimentaires, sociales ou rituelles, contrevient à la loi, on leur dit de leur donner des outils promotionnels au lieu d'appliquer la loi.

Nous pourrions vérifier cela ensemble, mais c'est de cette façon que cela a été présenté dans le témoignage.

Trouvez-vous que c'est une bonne façon de veiller à l'application de la loi?

[Traduction]

Peter Lambertucci: Je ne veux pas émettre d'hypothèses sur ce que je ne connais pas, et je ne suis pas prêt à donner mon avis à ce sujet. C'est un élément que je vais retenir de vos questions et sur lequel je vais me renseigner.

[Français]

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Nous allons maintenant passer à M. Gunn pour cinq minutes.

Aaron Gunn: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lambertucci, de nombreux témoins nous ont parlé de nombreux cas de pêche illégale et de trafic de poisson qui se produisaient au vu et au su des agents d'application de la loi locaux du MPO. Nous avons entendu parler de pêcheurs intimidés par des groupes armés hors des zones que le MPO ouvre à la pêche.

Les hauts fonctionnaires du MPO connaissent-ils les responsables dans bon nombre de ces cas, et prennent-ils délibérément la décision, dans certaines circonstances, de ne pas appliquer la loi ou de ne pas faire respecter la Loi sur les pêches?

Peter Lambertucci: Comme je l'ai dit, chaque fois que la sécurité des agents est en jeu, nous collaborons avec nos homologues de la Sécurité publique pour veiller à ce que le problème soit éliminé et réglé le plus efficacement et le plus rapidement possible.

Je suis désolé pour certains autres éléments de votre question concernant le trafic de l'espèce et le fait qu'il se déroule au vu et au su de tous. Nous assurons une surveillance terrestre, maritime et aérienne, et grâce à ce soutien et à ces informations, c'est là que j'évoque le redéploiement de nos ressources en priorité vers les infractions les plus graves.

Aaron Gunn: À votre connaissance, il n'y a aucun cas où des directives politiques ont été données pour ne pas appliquer, dans certaines circonstances, certains aspects de la loi ou de la Loi sur les pêches. Est-ce exact?

Peter Lambertucci: Comme je l'ai dit, nous jouissons d'une indépendance totale en matière d'application de la loi dans la manière dont nous mettons en œuvre nos mesures coercitives et exerçons

notre jugement dans ces cas. Cette indépendance est libre de toute ingérence politique.

• (1005)

Aaron Gunn: Le MPO prend-il ou a-t-il déjà pris des décisions subjectives quant à l'application ou non de la loi ou de la Loi sur les pêches ou à la conduite d'une enquête en fonction de l'origine ethnique du contrevenant?

Peter Lambertucci: Ce qui n'est pas autorisé n'est pas autorisé. Dans certains cas, nous préservons la pêche découlant des droits et, dans d'autres cas, si l'activité n'est pas autorisée, nous faisons respecter la loi. Où cela se passe-t-il? En ce qui concerne l'autre élément de votre question, je suppose que nous ne donnons pas notre opinion sur le moment où il faut faire respecter la loi ou pas.

Aaron Gunn: Comme plusieurs autres honorables députés de ce comité l'ont déjà mentionné, nous avons reçu de nombreux témoignages de personnes affirmant que des violations flagrantes se produisent publiquement et ouvertement. Les agents locaux du ministère des Pêches et des Océans (MPO) sont conscients de cette situation, souhaitent intervenir et ont déclaré en privé à plusieurs d'entre nous qu'on leur demandait, essentiellement, de ne pas appliquer la Loi sur les pêches et certaines autres lois. Dans de nombreux cas, cette directive serait liée à l'origine ethnique du contrevenant. Avez-vous déjà été confronté à cette situation?

Peter Lambertucci: Non, jamais.

Aaron Gunn: Vous n'avez jamais été confronté à ce genre de situation ni n'en avez eu connaissance?

Peter Lambertucci: Les décisions d'appliquer ou de ne pas appliquer la loi, d'enquêter ou de ne pas enquêter, sont fondées sur nos capacités et notre aptitude à intervenir en fonction de ces capacités. Nous ne prenons pas cette décision en fonction de l'origine ethnique. Cela n'a aucune incidence sur la manière dont nous menons une enquête ou appliquons la législation.

Aaron Gunn: Seriez-vous disposé à recueillir le témoignage d'agents de première ligne du MPO, si cela contredisait vos propos, advenant que des événements sur le terrain ne vous soient pas rapportés?

Peter Lambertucci: Comme je l'ai indiqué précédemment, si le comité souhaite inviter des agents des pêches à témoigner lors de diverses séances à huis clos, ces témoignages seraient les bienvenus.

Aaron Gunn: Monsieur Burns, ou toute autre personne la mieux placée pour répondre. Dans ma circonscription, des milliers de personnes tirent leurs revenus de l'industrie aquacole. Il s'agit d'une industrie que le gouvernement, par l'intermédiaire de ce ministère, a promis de supprimer progressivement, en contradiction avec les propres études scientifiques menées par le MPO. Ce plan a été promis il y a des années. Rien n'a été présenté à l'industrie.

Je ne m'inquiète pas tant pour les entreprises particulières, mais que diriez-vous aux milliers de personnes qui, directement ou indirectement, tirent leur subsistance de cette industrie et dont la vie a été bouleversée? Elles ne savent pas en quoi consiste ce plan de transition. Elles n'ont reçu aucune information de la part du gouvernement. Elles ont dû reporter l'achat d'une maison. Elles ont dû reporter des décisions importantes pour leur existence. Elles ne savent pas où elles résideront dans quelques années. Quel est l'état d'avancement de ce plan de transition, et que comprendra-t-il? Quel message adresseriez-vous à toutes ces personnes et à ces jeunes familles dont la vie est bouleversée par cette incertitude?

Adam Burns: Je vais céder la parole à Mme Kate Ladell.

Kate Ladell (directrice générale, Gestion des écosystèmes, ministère des Pêches et des Océans): Je comprends qu'il y ait eu de nombreux échanges au sujet du plan de transition. Le groupe de travail interministériel, dirigé par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), a tenu plus de 120 réunions et tables rondes, en plus de recevoir des mémoires écrits afin d'informer le gouvernement du Canada des options possibles pour soutenir la transition. Nous effectuons actuellement une révision de l'ensemble des différents points de vue et réfléchissons à la meilleure manière de faire progresser l'aquaculture durable en Colombie-Britannique.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Gunn.

Nous allons maintenant passer la parole à M. Klassen pour une durée de cinq minutes.

Ernie Klassen: Merci beaucoup à l'ensemble des témoins qui ont comparu devant nous.

Monsieur Burns, et peut-être également monsieur Lambertucci, étant donné que la Garde côtière n'opère plus dans ce secteur, quel genre d'impact pensez-vous que cela aura sur l'application de la loi dans les eaux?

Peter Lambertucci: Il existe un programme et une planification très solides qui nous permettent de continuer à compter sur les plateformes de la Garde côtière canadienne, comme nous l'avons toujours fait. Il s'agit d'une relation continue que nous maintiendrons dans un avenir prévisible. Non seulement nous comptons sur le partage de ces plateformes, mais cette interdépendance avec la Garde côtière canadienne est également extrêmement importante pour l'efficacité de la Conservation et de la Protection (C et P).

Ernie Klassen: Très bien. Merci beaucoup.

Madame Ladell, pourriez-vous nous parler un peu de la manière dont vous vous assurez que les mesures de protection de l'habitat sont appliquées de manière cohérente dans toutes les régions?

Kate Ladell: Je peux vous parler de la cohérence. En ce qui concerne la mise en œuvre, je vais laisser la parole à mon cher collègue, M. Lambertucci.

Il est certain qu'en ce qui a trait à l'amélioration de la cohérence et de l'uniformité dans la mise en œuvre et la gestion des dispositions relatives à l'habitat, c'est un sujet sur lequel nous travaillons de manière très cohérente au sein du ministère afin de garantir une mise en œuvre uniforme des dispositions relatives à la protection des poissons et de leur habitat.

En ce qui concerne l'application de ces dispositions, cela relève de la responsabilité de mon cher collègue.

• (1010)

Ernie Klassen: D'accord, merci.

Je souhaiterais interroger M. Lambertucci sur l'application de la loi dans ce domaine.

Peter Lambertucci: La protection de l'habitat est un élément essentiel de notre travail dans le cadre de la Loi sur les pêches, et nous consacrons un certain nombre de ressources et d'heures à l'inspection, à la surveillance et à l'application de cette protection de l'habitat.

Ernie Klassen: Merci.

De nombreuses insinuations ont laissé entendre que les agents du MPO ne s'acquittaient pas de leurs fonctions. Je suis heureux d'apprendre que le public a eu de nombreuses occasions de constater que l'application de la loi est actuellement renforcée.

Selon vous, quelles mesures avez-vous dit avoir été prises au cours de la dernière année pour répondre à certaines des préoccupations des agents sur le terrain?

Peter Lambertucci: Des mesures importantes ont été prises pour nous assurer de revoir nos priorités fondamentales et d'y allouer des ressources. La sécurité et le bien-être des agents constituent un autre aspect de la manière dont nous renforçons ces priorités fondamentales.

Avec mon équipe de direction, j'ai la possibilité de redéployer les ressources et de renforcer les équipes dans les pêcheries prioritaires afin de garantir qu'un nombre d'agents des pêches supérieur à celui qui peut être affecté à une région particulière soit disponible. Pour ce faire, nous transférons des ressources entre les provinces.

Ernie Klassen: Merci beaucoup.

Monsieur Burns, quels progrès ont été réalisés en matière d'intégration des connaissances autochtones et de cogestion dans les décisions réglementaires?

Adam Burns: Bien sûr, le ministère travaille en étroite collaboration avec les détenteurs de droits autochtones et les collectivités autochtones qui ont des intérêts dans diverses pêches. Nous sollicitons leurs connaissances traditionnelles par l'entremise de divers mécanismes, notamment de comités consultatifs, mais aussi grâce à un engagement bilatéral avec eux afin de garantir que nous et les décideurs tirions parti de ces connaissances traditionnelles.

Ernie Klassen: Monsieur Vigneault, pourriez-vous nous parler un peu de la participation des Autochtones dans les domaines dans lesquels vous travaillez?

Bernard Vigneault: En complément du processus consultatif, nous faisons appel aux Autochtones tout au long du processus scientifique afin de tirer parti de leurs connaissances. Certains projets collaboratifs comprennent la conception du programme de surveillance et l'invitation de détenteurs de connaissances autochtones à nos comités consultatifs scientifiques de préexamen, où ils apportent leur expertise dans l'interprétation des données et contribuent à la fourniture d'avis scientifiques à l'appui de la prise de décision.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Klassen.

En raison de notre retard, je vais procéder à une troisième série de questions abrégée. Les conservateurs et les libéraux disposeront de deux minutes chacun, puis le Bloc aura une minute et demie.

Sur ce, nous passons à monsieur Arnold pour deux minutes.

Mel Arnold: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lambertucci, pourriez-vous s'il vous plaît, transmettre par écrit au comité les données relatives aux effectifs de C et P comptabilisés par le ministère au cours de la dernière décennie, et le nombre d'agents de première ligne de C et P par année durant cette même période?

Ma prochaine question s'adresse à M. Burns.

Monsieur Burns, nous avons entendu des témoignages faisant état de difficultés sur les deux façades maritimes, concernant le non-respect de la séparation des flottes sur la côte est et le problème non résolu de la propriété effective sur la côte ouest. Ces problèmes ne sont pas récents. Le comité s'est penché sur cette question en 2019, il y a six ans déjà, et ces problèmes avaient alors été soulevés. Nous avons entendu M. German déclarer ce matin que le problème du blanchiment d'argent était manifeste dans ce domaine.

Vous en avez parlé ce matin, mais vos propos étaient extrêmement vagues et, je suppose, peu rassurants pour les personnes dont la vie dépend de la résolution de ces problèmes. Quelles mesures concrètes sont prises et dans quels délais votre ministère prévoit-il régler ces problèmes?

• (1015)

Adam Burns: Sur la côte est, les permis de pêche côtière sont soumis à la réglementation côtière. Cela signifie que lors de l'émission d'un permis, nous vérifions si le particulier à qui le permis sera délivré est éligible, conformément à ladite réglementation. Nous le faisons grâce à divers mécanismes et déclencheurs spécifiques qui déterminent l'admissibilité.

Mel Arnold: Pourquoi n'est-elle pas appliquée? Nous entendons beaucoup parler des efforts déployés pour assurer la conformité, mais pas de l'application de la loi. Pourquoi?

Adam Burns: Un certain nombre de permis ont fait l'objet d'un examen depuis l'entrée en vigueur de la réglementation. Cette dernière est conçue de manière à encourager la conformité. Elle ne vise pas à priver les titulaires de permis spécifiques de leur gain-pain, mais plutôt à s'assurer qu'ils se conforment à la réglementation afin qu'ils puissent continuer à opérer légalement.

Mel Arnold: Ce ne sont pas les pêcheurs, les titulaires « officiels » des licences, mais les personnes qui les contrôlent financièrement, situées à un niveau supérieur, qui doivent être prises en compte. Nous l'avons entendu. Vous l'avez entendu. Vous le savez. Pourquoi cette situation n'est-elle pas prise en compte?

Adam Burns: Le ministère a accompli un travail considérable au fil des ans en matière d'accès au capital et s'est efforcé d'établir des mécanismes légitimes permettant aux pêcheurs d'acquiescer leur accès. Bien entendu, nous examinons chaque transaction qui nous est soumise, en particulier les transferts, afin de nous assurer de leur conformité. Dans les cas où la conformité n'est pas avérée, nous n'autorisons pas le transfert et nous collaborons avec le pêcheur pour nous assurer qu'il n'est pas soumis à un contrôle contraire à la réglementation.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Arnold.

Nous passons maintenant à M. Morrissey pour une durée de deux minutes.

Robert Morrissey: Merci, monsieur le président.

Ma question s'adresse à M. Lambertucci. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a récemment annoncé la création d'un « service de la protection », comme je l'appellerai, afin de renforcer l'application de la loi dans un plus grand nombre de domaines relevant de la compétence provinciale. S'agit-il d'une mesure appropriée pour réduire les ventes illégales dont nous entendons constamment parler?

Peter Lambertucci: Je suis impatient de travailler avec cette nouvelle unité de conformité qui a été mise en place pour nous aider à gérer les interdépendances entre les responsabilités fédérales et provinciales.

Robert Morrissey: Très bien. Moi aussi, et je souhaiterais que d'autres provinces suivent cet exemple.

Étant donné que les pêcheurs, et en particulier les pêcheurs de homard, ont la possibilité de stocker leurs prises dans des installations de stockage avant de les commercialiser, quel est l'impact de cette pratique sur la capacité du ministère à contrôler le transport du homard ou à vérifier sa provenance à un moment donné? Pourriez-vous nous éclairer à ce sujet? Cela a-t-il une incidence négative sur votre capacité à faire respecter la loi?

Peter Lambertucci: Je ne peux formuler d'opinion, mais je peux affirmer, de manière factuelle, que nous inspectons un certain nombre d'installations de stockage tout au long de la saison, ainsi que hors saison, afin d'effectuer des contrôles...

Robert Morrissey: Ces installations appartiennent aux pêcheurs, et non aux acheteurs. Les pêcheurs peuvent stocker leurs prises avant de les vendre à un acheteur. Certaines personnes estiment que cela a une incidence sur la capacité du ministère à contrôler la provenance de ces produits.

Peter Lambertucci: Nous exerçons une surveillance, mais nous n'appliquons pas la loi dans ces lieux. Vous avez raison.

Robert Morrissey: Cela a-t-il une incidence sur votre capacité à faire respecter la loi en cas d'activité illégale?

Peter Lambertucci: Dans une certaine mesure, oui.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Morrissey.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour une minute et demie.

Alexis Deschênes: Merci.

Monsieur Vigneault, dans le reportage de l'émission *Enquête*, on a avancé des faits basés sur un document interne de Pêches et Océans Canada. On aurait sorti de la mer, de façon illicite, jusqu'à environ un tiers des stocks de homard.

Quelle est l'incidence de cette situation sur votre ministère, puisque vous devez surveiller la gestion des écosystèmes et vous assurer que l'effort de pêche est conséquent avec la ressource existante?

Bernard Vigneault: Merci beaucoup de la question.

Évidemment, c'est une préoccupation en ce qui touche la conservation de la ressource. Sur le plan de la science, les stocks de homard dans la région du golfe du Saint-Laurent sont évalués à partir des débarquements. S'il y avait une incidence sur la stabilité des stocks ou un changement majeur à cet égard en raison de la pêche illégale, nous le verrions au fil du temps, à partir de nos évaluations scientifiques annuelles et de l'indice de débarquement.

Présentement, les stocks sont en santé. Ils se trouvent dans ce que nous appelons la « zone saine », selon l'approche de précaution. Sur le plan de la science, nous pouvons dire que rien n'indique qu'il y a une incidence sur la population de homard. Nous pouvons l'affirmer en nous basant sur les débarquements.

C'est effectivement une préoccupation, mais nous pourrions suivre la situation au fil du temps à partir de nos évaluations scientifiques.

• (1020)

Alexis Deschênes: Ai-je raison de dire que, dans le fond, il y a un risque de surpêche?

Bernard Vigneault: Dans tous les cas, nous espérons avoir les meilleures données possibles sur les débarquements réels. C'est en nous basant sur ces données que nous produisons un avis scientifique et que nous prenons des décisions en matière de pêche.

Effectivement, s'il y a des débarquements non rapportés, cela aura une incidence sur l'état de la population de homard.

Sur le plan de la science, si la mortalité naturelle ou les débarquements non rapportés sont constants au fil du temps, c'est un peu moins problématique, puisqu'une évaluation scientifique est faite d'une année à l'autre, et nous pouvons faire des comparaisons.

Par contre, s'il y avait une augmentation importante des débarquements non rapportés, cela pourrait avoir une incidence sur la population de homard. Ça prendrait quelques années avant de voir ce signal dans les évaluations scientifiques.

Alexis Deschênes: Merci, monsieur Vigneault.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Deschênes.

Cela conclut la deuxième heure avec ce groupe de témoins ainsi que notre réunion d'aujourd'hui.

[Traduction]

Je tiens à remercier l'ensemble de nos témoins pour leur comparution en personne. Il est possible que nous ayons l'occasion de

vous revoir le 4 décembre prochain, lors de la comparution du ministre.

Notre prochaine réunion aura lieu le mardi 25 novembre. Nous entendrons alors un mémoire du commissaire à l'environnement et au développement durable concernant son récent rapport intitulé *L'établissement des aires protégées marines*, ainsi que des trois organismes fédéraux qui ont fait l'objet d'une vérification.

Sur ce, je lève la séance d'aujourd'hui.

Monsieur Small.

Clifford Small: Monsieur le président, avez-vous déjà une idée de la date à laquelle le ministre viendra témoigner devant le comité au sujet des prévisions budgétaires?

Le président: Oui, je viens de le mentionner. Ce sera le 4 décembre. Le ministre viendra témoigner à cette date.

Très bien. Sur ce, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>